



# Bulletin Officiel

N° 5193 Jeudi 22 Septembre 2016

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DES SOCIETES

#### ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

SANADETT SICAV	2
ARABIA SICAV	2

#### COMMUNIQUEES DE PRESSE

BANQUE DE L'HABITAT – BH -	3
AMEN BANK	4
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE –STS -	4

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE BNA 2016 »	5-9
--	-----

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2016 -2 »	10-14
------------------------------------	-------

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « AMEN BANK SUBORDONNE 2016 -1 »	15-19
---	-------

#### COURBE DES TAUX

20

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

21-22

#### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### ANNEXE II

##### OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT - OPA -

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP- INITIEE PAR LA SOCIETE AFRICA HOLDING

#### ANNEXE III

##### ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2016

- MODERN LEASING

#### ANNEXE IV

##### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- CITIBANK

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SANADETT SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social : 9, rue Hédi Nouira -1001 Tunis**

SANADETT SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le **lundi 3 octobre 2016 à 15 heures** au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA – Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social,
- Modification des statuts.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Carré de l'Or – Les Jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac -Tunis.

---

2016 - AS - 4047

---

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**ARABIA SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social : 9, rue Hédi Nouira -1001 Tunis**

ARABIA SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le **lundi 3 octobre 2016 à 14 heures** au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA – Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social,
- Modification des statuts.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Carré de l'Or – Les Jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac -Tunis.

---

2016 - AS - 4048

**AVIS DE SOCIETES\***

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Banque de l'Habitat –BH-**

**Siège social : 18, Avenue Mohamed V Tunis 1080.**

La Banque de l'Habitat porte à la connaissance du public et précise que, contrairement à ce qui a été interprété de son communiqué, daté du 16 septembre 2016, elle s'est positionnée acquéreuse de 349.700 actions du capital de la « BHCI » et que cette soumission est en cours.

La BH tient également à souligner que la soumission a été autorisée par son Conseil d'Administration, suite à une mission de due diligence et que la décision reste du ressort unique des autorités ivoiriennes compétentes en la matière.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DE SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**AMEN BANK**

SIEGE SOCIAL AVENUE MOHAMED V – TUNIS –

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions AMEN BANK et l'intermédiaire en bourse AMEN INVEST informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 06-07-2016.

Il est rappelé que le contrat de liquidité d'AMEN BANK est rentré en vigueur le 06-07-2015. Il était composé de 40 000 titres AMEN BANK et de et de 1 000 000 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 06-07-2016, ce contrat était composé de 89 106 titres AMEN BANK et de 123 190.040 dinars de liquidité ,en tenant compte de l'augmentation de capital de l'AMEN BANK par incorporation de réserve le 01-08-2016,le stock final est de 92 818 titres AMEN BANK.

Il est à noter que les principaux actionnaires d'AMEN BANK vont mettre en œuvre à compter du 21-09-2016 un nouveau contrat afin d'assurer la liquidité des actions AMEN BANK et la régularité de leur cotation. Le dit contrat est composé de 40 000 titres AMEN BANK Actions Anciennes et de et de 1 000 000 dinars de liquidité.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

---

2016 - AS - 4051

---

**AVIS DE SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société Tunisienne du Sucre**

Siège social : Avenue Tahar HADDAD Route de Tabarka –BEJA-

La Société Tunisienne du Sucre informe tous les actionnaires que les Assemblées Générale Ordinaire et Extraordinaires relatives aux exercices 2014-2015 n'ont pas lieu en raison des difficultés rencontrées pour établir les états financiers des exercices en question et ce dans l'attente d'un compromis avec l'OCT à propos de la détermination de la prime de raffinage pour les années 2014-2015 et précédent vu l'importance de son incidence sur les revenus et les résultats de la Société.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

---

2016 - AS - 4052

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné****Banque Nationale Agricole**

*Société Anonyme au capital de 160 000 000 dinars divisé en 32 000 000 actions  
de nominal 5 dinars entièrement libérées  
Siège social : Rue Hédi Nouira - 1001 - Tunis  
Registre de Commerce : B142431996  
Tél : 71 831 000 Fax : 71 830 152*

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné  
« Emprunt subordonné BNA 2016 »  
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**1. Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **29/06/2016** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer le montant de chaque émission et en arrêter les conditions et modalités. Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **29/08/2016** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 70MD susceptible d'être porté à 100MD et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,4% et/ou TMM + 1,95%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	7,55% et/ou TMM + 2,10%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**2. Renseignements relatifs à l'émission****➤ Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 70 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 100 millions de dinars divisé en 700 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 1 000 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BNA 2016 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

**➤ Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **19/09/2016** auprès de BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **19/10/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum (100 000 000 Dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 1 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 70 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **19/10/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

## ➤ **But de l'émission**

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BNA 2016 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **1. Caractéristiques des titres émis**

- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. Rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Subordonné BNA 2016 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini la clause de subordination (cf. Rang de créance)
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BNA Capitaux.
- **Prix de souscription et prix d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **19/10/2016** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **19/10/2016**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.
- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt :**  
Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
  - Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,4% et/ou TMM + 1,95% ;
  - Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,55% et/ou TMM + 2,10%;

- Suite -

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,4% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Octobre de l'année N-1 au mois de Septembre de l'année N.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Octobre de l'année N-1 au mois de Septembre de l'année N.

➤ **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation subordonnée, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie C. L'emprunt sera amorti en totalité le **19/10/2021** pour la catégorie A et le **19/10/2023** pour la catégorie B.

➤ **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

➤ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **19 Octobre** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **19/10/2017**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **19/10/2017** pour la catégorie A et le **19/10/2019** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** :

Ce taux est de **7,4%** l'an pour la catégorie A et **7,55%** pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (Souscription à taux variable)** :

Cette marge est de **1,95%** l'an pour la catégorie A et **2,10%** pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

- **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;

- 7 ans dont 2 années de franchise pour la catégorie B.

- Suite -

- **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné « Emprunt Subordonné BNA 2016-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La durée pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,738** années et de **4,293** années pour les obligations de la catégorie B.

➤ **Mode de placement :** Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la BNA, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

La BNA s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie :** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière .

➤ **Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l' « Emprunt subordonné BNA 2016 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.



- Suite -

- **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »)

- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2016, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2016 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2016. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Emprunt Obligatoire**

**« HL 2016-2 »**

**Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2015 et 2016 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **12/08/2016** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2016-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- **Montant de l'emprunt** : **30 000 000** (Trente Millions de Dinars) susceptible d'être porté à un maximum de **40 000 000** (Quarante Millions de Dinars);
- **Nominal de l'obligation** : **100** dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : **100** dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** l'an ou variable (**TMM+2,35%**) au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20** Dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

**But de l'émission**

Le produit de la présente émission est destiné à financer des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2016, qui s'élèvent à **287** millions de dinars.

- Suite -

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2016 est de **100** millions de dinars.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/09/2016** et clôturées sans préavis et au plus tard le **28/11/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/11/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/11/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/12/2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/09/2016** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **Caractéristiques des titres émis**

**Dénomination de l'emprunt :** « HL 2016-2 »

**Nature des titres :** Titres de créance

**Forme des obligations :** nominatives.

**Catégorie des titres :** Ordinaire.

**Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

### **Date de jouissance en intérêts**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/11/2016**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/11/2016**.

### **Date de règlement**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

### **Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **Notation de la société**

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

### **Notation de l'émission**

Le **10/08/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

### **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

### **Organisation de la représentation des obligataires**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

- Suite -

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° **96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article **39** du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars (1 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

### **Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

### **Marché des titres**

Il existe à fin Juillet 2016, huit emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

- Suite -

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2016-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-0946, du document de référence « HL 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2016, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2016 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2016.**

**La note d'opération et le document de référence « HL 2016 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).**

**Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2016 et les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur le site respectivement au plus tard le 31 août 2016 et le 20 Octobre 2016.**

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné****Banque Nationale Agricole**

Société Anonyme au capital de 160 000 000 dinars divisé en 32 000 000 actions  
de nominal 5 dinars entièrement libérées

**Siège social :** Rue Hédi Nouria - 1001 - Tunis

**Registre de Commerce :** B142431996

**Tél :** 71 831 000 **Fax :** 71 830 152

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné  
« Emprunt subordonné BNA 2016 »  
Sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

**1. Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **29/06/2016** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer le montant de chaque émission et en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **29/08/2016** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 70MD susceptible d'être porté à 100MD et ce sans recours à l'Appel Public à l'Épargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,4% et/ou TMM + 1,95%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	7,55% et/ou TMM + 2,10%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**2. Renseignements relatifs à l'émission****➤ Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 70 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 100 millions de dinars divisé en 700 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 1 000 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BNA 2016 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

**➤ Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **19/09/2016** auprès de BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **19/10/2016**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum (100 000 000 Dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 1 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 70 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **19/10/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

## ➤ **But de l'émission**

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BNA 2016 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

### **1. Caractéristiques des titres émis**

- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. Rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Subordonné BNA 2016 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini la clause de subordination (cf. Rang de créance)
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BNA Capitaux.
- **Prix de souscription et prix d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **19/10/2016** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **19/10/2016**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.
- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt :**  
Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
  - **Catégorie A :** d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,4% et/ou TMM + 1,95% ;
  - **Catégorie B :** d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,55% et/ou TMM + 2,10%;



- Suite -

### **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,4% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Octobre de l'année N-1 au mois de Septembre de l'année N.

### **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Octobre de l'année N-1 au mois de Septembre de l'année N.

➤ **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissable d'un montant annuel constant de 20D par obligation subordonnée, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **19/10/2021** pour la catégorie A et le **19/10/2023** pour la catégorie B.

➤ **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

➤ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **19 Octobre** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisian Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **19/10/2017**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **19/10/2017** pour la catégorie A et le **19/10/2019** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** :

Ce taux est de **7,4%** l'an pour la catégorie A et **7,55%** pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (Souscription à taux variable)** :

Cette marge est de **1,95%** l'an pour la catégorie A et **2,10%** pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

- **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de franchise pour la catégorie B.

- Suite -

- **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné « Emprunt Subordonné BNA 2016-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,738** années et de **4,293** années pour les obligations de la catégorie B.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

➤ **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

- **Rang de créance** :

En cas de liquidation de la BNA, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang** :

La BNA s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie** : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière .

➤ **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l' « Emprunt subordonnée BNA 2016 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

- **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.
  - **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »)
  - **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

<b>AVIS</b>
-------------

## COURBE DES TAUX DU 22 SEPTEMBRE 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,258%		
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,275%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,286%	997,818
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,330%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,383%	1 001,678
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,417%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,472%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,635%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017	4,690%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,711%	1 015,403
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,996%	1 003,494
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,406%	1 001,705
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,496%	888,182
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,634%	996,623
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,147%	980,328
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,519%	964,528
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,657%	966,539
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"	7,255%		945,636
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,258%	983,335
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,262%	922,400
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,272%	934,955
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,282%	929,117
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,286%	926,746
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,313%		932,444
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,403%	923,489
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,629%		929,645

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	162,695	162,712		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	109,913	109,925		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	94,194	94,204		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,481	14,482		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	105,916	105,928		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,486	1,487		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	104,531	104,592		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,756	39,759		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,893	53,898		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	128,707	128,088		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	475,815	474,347		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	115,680	115,604		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	125,713	125,701		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	137,227	137,042		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	118,388	118,127		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	95,048	94,741		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	145,865	146,341		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	94,357	94,356		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	94,369	94,317		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	143,457	143,320		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	126,826	126,680		
22 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	En liquidation	En liquidation		
23 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	En liquidation	En liquidation		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	En liquidation	En liquidation		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	92,178	91,822		
26 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	96,752	96,286		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	19,078	19,065		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 544,152	1 543,705		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 152,793	2 155,648		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	120,751	120,033		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	110,438	110,285		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	143,385	143,527		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	145,333	145,281		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,495	15,509		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 161,917	5 169,503		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	5 018,794	5 023,744		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,450	2,438		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,146	2,139		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,183	1,182		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,089	1,089		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,081	1,080		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,083	1,081		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	105,103	105,113		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,162	9,119		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	109,706	108,911		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,845	118,872		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,647	107,352	107,364
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,902	102,544	102,556
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,861	104,411	104,423
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,527	101,504	101,516
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	102,998	103,011
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,436	106,279	106,290
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,619	103,485	103,497
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,661	101,367	101,376
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	105,172	103,676	103,687
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,126	101,519	101,530
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	103,458	103,470
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,612	102,559	102,570
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,816	105,624	105,636
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	104,091	104,101
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,500	102,622	102,632
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	101,599	101,609
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,796	103,553	103,563
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,865	101,602	101,614
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,936	102,781	102,792
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,041	104,551	104,561
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,883	101,680	101,691
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	102,218	102,229
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,028	104,101	104,110
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	101,654	101,665

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,465	10,466
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	10,380	102,364	102,374
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,901	102,642	102,654
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	103,776	103,788
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,403	10,404
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	58,065	56,279	56,119
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	137,887	126,737	126,975
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 402,879	1 312,412	1 321,899
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	24/05/16	2,832	110,387	113,263	113,260
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	24/05/16	1,854	104,054	109,388	109,359
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	86,413	98,163	98,005
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	17,005	16,989
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	272,828	271,214
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	28,439	28,405
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 208,196	2 248,099	2 242,876
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	71,004	71,029
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	54,331	54,334
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	100,506	100,313
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	84,339	84,167
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,739	10,734
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,443	11,422
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	13,641	13,577
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,183	12,130
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,102	12,519	12,509
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	10,809	11,325	11,305
96	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	131,968	142,022	141,779
97	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	128,407	138,510	138,273
98	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	8,902	8,981	8,958
99	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	100,856	101,076
100	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	80,978	81,087
101	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	81,345	81,296
102	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	96,121	96,855	96,775
103	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	92,255	91,914
104	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,501	101,972
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	115,931	115,664
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	102,093	101,440
107	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	127,360	138,047	138,110
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	100,382	99,912	99,706
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	98,933	98,512
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	181,972	191,000	191,145
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	171,568	177,182	177,354
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	149,829	154,128	154,223
113	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,890	19,823
114	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	143,666	143,914
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	113,207	111,925
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 490,103	8 470,056
117	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	7,867	8,133	8,065
118	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	81,408	80,807
119	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	946,487	977,904	977,980
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5176,490	5176,792
121	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	-	5000,000	5000,000
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	103,095	109,908	109,734
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	7,981	9,088	9,029
124	CEA ISLAMIC FUND *	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	En liquidation	En liquidation
125	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	10 059,732	10 062,012

\* FCP en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.org.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Touristique SAMARA » et l'ouverture au public de « TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND », du « FCPR Tunisian Development Fund III » et du « FCPR AFRICAMEN », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000



**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybie « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND (1)	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
36	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
37	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
38	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
39	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
47	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
65	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
66	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC EXCELLENCE FCP (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
98	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis.
102	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
128	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis



7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
---	-------------------------	---	--

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
38	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DU CMF

### Offre Publique d'Achat -OPA-

#### **Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- initiée par la société Africa Holding**

Par décision n° 37 du 24 août 2016, le Conseil du Marché Financier a soumis la société Africa Holding à une Offre Publique d'Achat obligatoire visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

#### **I- Identité de l'initiateur :**

La société Africa Holding est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

#### **II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :**

MAC SA, intermédiaire en bourse, sis Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance - Les Berges du Lac-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

#### **III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :**

La société Africa Holding détient 1 810 472 actions représentant 43,03% du capital de la société STIP et 43,36% des droits de vote (1).

#### **IV- Nombre de titres visés par l'offre :**

Par cette OPA obligatoire, la société Africa Holding vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société STIP, soit **2 397 351** actions représentant **56,97%** du capital de la société.

L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

#### **V- Prix de l'offre :**

Le prix de l'offre est fixé à **1,620 dinar** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

#### **VI- But de l'offre :**

La présente offre publique d'achat est initiée par la société Africa Holding et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n° 37 du 24/08/2016 relative à la soumission de cette dernière à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la STIP qu'elle ne détient pas, et ce suite à son acquisition d'une quantité de titres STIP, lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de ladite société.

#### **VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :**

- 1- Politique industrielle :** Investissement matériel de 6 MDT pour la production de nouvelles dimensions.
- 2- Politique financière :** Financement du cycle d'exploitation : Achat et dédouanement de matières premières pour 26 MDT, paiement des salaires relatifs à 4 mois d'activité pour 8MDT et paiement des autres charges nécessaires à l'activité pour 6 MDT.

(1) La STIP détient une quantité de 32 845 de ses propres actions.

**3- Politique sociale :** La société se trouve dans une situation de sureffectif, d'où la nécessité de procéder au départ à la retraite anticipée de certains employés avec le recrutement de nouveaux techniciens, ingénieurs et de personnel techniques qualifié.

Ces axes s'incèrent dans le cadre d'un plan de restructuration de la société qui fera l'objet de négociation avec les autorités compétentes.

**VIII- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :**

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **lundi 29 août 2016 au jeudi 29 septembre 2016 inclus.**

**IX- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :**

**1- Transmission des ordres :**

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **29 septembre 2016**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

**2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :**

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

**3- Déclaration des résultats :**

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

**4- Modalités de règlement-livraison :**

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

**5-Reprise de cotation :**

La cotation en bourse des actions STIP reprendra à partir du **lundi 29 août 2016**.

**X- Renseignements relatifs à la société visée :**

**1- Renseignements généraux :**

**Dénomination de la société :** la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP-

**Siège social :** Centre Urbain Nord, Boulevard de la terre BP N° 77-1003 Tunis.

**Téléphone :** 71 230 400/ 71 232 300 **Fax :** 71 236 888/ 71 237 222

**Forme juridique :** Société anonyme

**Date de constitution :** 21/07/1980 **Durée :** 99 ans

**Nationalité :** Tunisienne

**Objet social :**

La fabrication et la commercialisation de pneumatiques et de tout autre article en caoutchouc manufacturé.

**Numéro d'inscription sur le registre de commerce :** B 15003 1996

**Matricule fiscal :** 12364/R/A/M.000

**Exercice social :** du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

## 2- Administration, direction et contrôle:

### Conseil d'administration:

Administrateurs	Représenté par	Qualité	Mandat
Riadh BERRJEB (1)	Lui même	Président	2014 – 2016
PIRELLI Tyre S.P.A (2)	Taieb Jnifen	Membre	2016 – 2018
STB (3)	Sawsen Damak	Membre	2015 – 2017
BTK (1)	Rym Lakhoua	Membre	2014 – 2016
STIA (1)	Afif Khefacha	Membre	2014 – 2016
OCT (3)	Imed Chaar	Membre	2015 – 2017
Hédi Ben BRAHEM (4)(5)	Lui même	Membre	2014 – 2016

(1)Mandat renouvelé par l'AGO du 19/06/2014

(2)Mandat renouvelé par l'AGO du 23/06/2016

(3)Mandat renouvelé par l'AGO du 25/06/2015

(4)Nomination par l'AGO du 19/06/2014

(5)Représentant des petits porteurs

**Direction :** Mr Riadh BERRJEB Président Directeur Général (Nomination par le conseil d'administration du 05/05/2014)

### Contrôle :

Identité	Adresse	Mandat
AMC ERNEST & YOUNG représenté par M. Anis LAADHAR	Bv. de la terre Centre Urbain Nord – 1003 Tunis Tél : 70 749 111	2014 – 2016
FINANCIAL AUDITING & CONSULTING représenté par M. Fadhel JAOUA	22 bis Av. Mongi Slim EIMenzah 5 – 1004 Tunis –Tél : 71. 230 666	2014 – 2016

## 3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 12 623 469 dinars
- **Nombre total des titres** : 4 207 823 actions
- **Nombre total des droits de vote** : 4 174 978 droits de vote

- **Structure du capital de la société STIP après l'opération d'acquisition réalisée en date du 12 juillet 2016 par l'initiateur de l'offre :**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% du droit de
<b>Initiateur</b>	<b>1 810 472</b>	<b>1 810 472</b>	<b>43,03%</b>	<b>1 810 472</b>	<b>43,36%</b>
Africa Holding	1 810 472	1 810 472	43,03%	1 810 472	43,36%
<b>Autres actionnaires</b>	<b>2 397 351</b>	<b>2 397 351</b>	<b>56,97%</b>	<b>2 364 506</b>	<b>56,64%</b>
<b>Total</b>	<b>4 207 823</b>	<b>4 207 823</b>	<b>100%</b>	<b>4 174 978</b>	<b>100%</b>

4- Situation financière de la société :

4-1 Etats financiers certifiés de la société STIP arrêtés au 31 décembre 2015 :

**BILAN**  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Actifs	Notes	Solde au 31 décembre	Solde au 31 décembre
		2015	2014
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		8 471 273	8 430 823
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(8 395 038)	(8 345 265)
	<b>III.1</b>	<b>76 234</b>	<b>85 558</b>
Immobilisations corporelles		177 176 041	175 611 954
- Amortissements des immobilisations corporelles		(162 834 059)	(161 532 785)
	<b>III.1</b>	<b>14 341 982</b>	<b>14 079 169</b>
Immobilisations financières		10 703 681	10 680 521
- Provisions sur immobilisations financières		(6 190 517)	(5 634 589)
	<b>III.2</b>	<b>4 513 165</b>	<b>5 045 932</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>18 931 381</b>	<b>19 210 660</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>18 931 381</b>	<b>19 210 660</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		36 666 698	34 229 973
- Provisions pour dépréciation des stocks		(962 086)	(1 115 939)
	<b>III.3</b>	<b>35 704 612</b>	<b>33 114 034</b>
Clients et comptes rattachés		39 286 042	39 925 058
- Provisions pour dépréciation des comptes clients		(16 594 604)	(16 830 871)
	<b>III.4</b>	<b>22 691 439</b>	<b>23 094 188</b>
Autres actifs courants		22 908 753	12 029 880
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 163 165)	(1 108 135)
	<b>III.5</b>	<b>21 745 588</b>	<b>10 921 745</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>III.6</b>	114 807	186 755
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>III.7</b>	1 529 210	2 884 185
<b>Total des actifs courants</b>		<b>81 785 656</b>	<b>70 200 906</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>100 717 037</b>	<b>89 411 566</b>

**BILAN**  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Capitaux propres et passifs		Solde au 31 décembre	Solde au 31 décembre
	Notes	2015	2014
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		12 623 469	12 623 469
Réserves légales		2 419 912	2 419 912
Réserves spéciales		2 603 050	2 603 050
Actions propres		(325 724)	(325 724)
Autres capitaux propres		7 753 164	7 766 530
Résultats reportés		(172 332 849)	(170 903 334)
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>(147 258 977)</b>	<b>(145 816 097)</b>
Résultat de l'exercice		(2 970 929)	(1 429 514)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>III.8</b>	<b>(150 229 906)</b>	<b>(147 245 611)</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts et dettes assimilées	<b>III.9</b>	59 626 979	62 518 811
Autres passifs non courants	<b>III.10</b>	844 649	844 649
Provisions pour risques et charges	<b>III.11</b>	4 693 983	4 157 003
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>65 165 611</b>	<b>67 520 463</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>III.12</b>	10 409 405	11 813 863
Autres passifs courants	<b>III.13</b>	62 486 554	44 757 224
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>III.14</b>	112 885 372	112 565 628
<b>Total des passifs courants</b>		<b>185 781 332</b>	<b>169 136 715</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>250 946 943</b>	<b>236 657 178</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>100 717 037</b>	<b>88 411 566</b>

**Etat de résultat**  
**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

	Notes	Période de 12	Période de 12
		mois close le	mois close le
		31/12/2015	31/12/2014
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	III.15	88 744 267	89 739 515
Autres produits d'exploitation	III.16	1 008 660	229 200
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>89 752 927</b>	<b>89 968 715</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation des stocks de produits finis et des encours		(4 049 627)	(5 714 376)
Achats d'approvisionnements consommés	III.17	53 239 751	55 811 626
Charges de personnel	III.18	26 691 141	23 670 185
Dotations aux amortissements et aux provisions	III.19	2 359 765	2 389 623
Autres charges d'exploitation	III.20	5 234 182	4 330 054
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>83 475 211</b>	<b>80 487 111</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>6 277 715</b>	<b>9 481 604</b>
Charges financières nettes	III.21	12 096 639	10 765 482
Produits des placements		-	-
Autres gains ordinaires	III.22	3 005 675	-
Autres pertes ordinaires	III.23	7 814	-
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>(2 821 063)</b>	<b>(1 283 878)</b>
Impôt sur les bénéfices		149 866	145 636
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>(2 970 929)</b>	<b>(1 429 514)</b>
Eléments extraordinaires		-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>(2 970 929)</b>	<b>(1 429 514)</b>
Résultat net de la période		(2 970 929)	(1 429 514)
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
<b>Résultat de l'exercice après modification comptable</b>		<b>(2 970 929)</b>	<b>(1 429 514)</b>



## Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Note s	Période close le	
		31/12/2015	31/12/2014
<b>Résultat net</b>		(2 970 929)	(1 429 514)
Ajustements pour:			
- Amortissements et provisions		2 504 665	2 632 526
- Variations des :			
Stocks		(2 436 725)	(6 433 068)
Créances		639 016	(148 681)
Autres actifs courants		(10 878 873)	(1 605 995)
Placements et autres actifs financiers		71 948	3 177 054
Fournisseurs et autres dettes		17 078 664	(2 087 757)
- Transfert de charges		(3 207)	22 443
- Plus ou moins-value de cession		-	37
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		<b>(4 004 558)</b>	<b>(5 872 956)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 977 230)	(681 949)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(23 160)	(58 171)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	31 737
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(2 000 391)</b>	<b>(708 383)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions		-	-
Actions propres		-	11
Encaissements provenant des emprunts		51 237 860	54 689 589
Encaissements provenant des subventions		-	12 500
Décassements pour remboursement des emprunts		(54 557 022) 358)	(33 373)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>(3 319 162)</b>	<b>21 328 743</b>
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		15 556	15 279
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(1 299 439)</b>	<b>14 762 683</b>
Trésorerie au début de l'exercice		(25 095 343)	(39 858 026)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>III.24</b>	(26 394 782)	(25 095 343)

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La STIP est une société anonyme, créée le 21 Juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 décembre 2003 à 42 078 240 DT. Ce capital été réduit, par l'AGE du 30 juin 2008, pour un montant de 29 454 768 DT rapportant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT. La même AGE a décidé une augmentation du capital qui n'a pas été suivi d'effets pour le montant de 42 078 240 DT (émission de 14 026 080 nouvelles actions). L'AGE du 19 juin 2014 a réduit le capital de 3 DT pour le porter de 12.623.472 DT à 12.623.469 DT, et ce, moyennant l'annulation d'une action achetée par la société.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation Tunisienne, ainsi que les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2001 a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant, à l'époque, 10% du capital social.

### **II. REFERENTIEL COMPTABLE**

#### **II.1.DECLARATION DE CONFORMITE**

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

#### **II.2.BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

La société a accusé une perte nette de 2.970.929 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 150.229.906 DT, soit 156.541.641 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2015 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2015, supérieur de 103.995.676 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 150.229.906 DT au total de l'actif.

En dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Les difficultés liées à l'accès au financement du cycle d'exploitation, et notamment le financement de l'importation des matières premières au titre de 2016 ont accentué les déficits de trésorerie de la société et ont engendré son incapacité de régler ses fournisseurs dans les délais convenus. Il en a résulté des ruptures fréquentes de stocks, et par conséquent, des arrêts de la production qui a chuté au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 de 44,7%.

Par ailleurs, la prorogation du bénéfice du régime douanier de l'entrepôt industriel accordé à la société en vertu de la décision du 5 juillet 2006, et dont la validité a expiré en date du 5 juillet 2015, n'a pu être obtenue auprès de l'administration des douanes malgré les multiples relances de la société. La STIP a continué, de fait, à bénéficier de l'importation de ses matières premières en suspension des droits et taxes et à appliquer la procédure simplifiée de mise à la consommation sur le marché local autorisée par la douane en date du 2 juin 2014 impliquant le dépôt de déclarations de régularisation et le paiement des droits et taxes correspondants. Toutefois, la non prorogation du bénéfice du régime de l'entrepôt industriel, si elle sera définitivement décidée par la douane, risque de contribuer à l'affectation négative de la situation de trésorerie de la société.

La STIP a entamé, suite à la révolution, l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances, et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec huit banques et a obtenu, en 2016, l'accord de principe de la STB pour le traitement de ses engagements. En parallèle, des efforts sont déployés par la STIP, auprès d'un pool bancaire, en vue de lui accorder les financements nécessaires à l'achat de ses matières premières au titre de l'exercice 2016.

D'un autre côté, la société a conclu, en janvier 2016, une convention avec une banque d'affaires pour l'assister à l'élaboration des scénarii et la mise en place d'un plan de restructuration ainsi qu'à l'établissement d'un business plan. La mission, prévue pour une durée de 7 mois prorogeable pour une période maximale de 6 mois supplémentaire, est actuellement en cours de réalisation.

Faute d'accès systématique au financement nécessaire de l'importation des matières premières et à défaut de concrétisation de la restructuration financière de la société, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Nonobstant les incertitudes précitées, les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit:

### **Unité monétaire**

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputés directement au résultat conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

### **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants:

<b>Nature d'immobilisation</b>	<b>Taux d'amortissement</b>
Logiciels informatiques	33%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Know How	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	5%

La société a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 705 346 DT, inscrite parmi les capitaux propres. Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants:

<b>Nature d'immobilisation</b>	<b>Taux</b>
Matériels et outillages industriels	20%
Constructions	2,5% à 5%

### **Stocks**

Les stocks sont composés des stocks de matières premières, de matières consommables, de pièces de rechanges, de produits en cours et de produits finis.

Les stocks de matières premières, de matières consommables, de produits en cours et de produits finis sont valorisés conformément au paragraphe 43 de la norme comptable NC 04 relative aux stocks, au coût d'achat ou au coût de production déterminé sur la base de coûts standards calculés au début de l'année sur la base des prévisions budgétaires et ce dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative au coût global réel des stocks pendant la période considérée.

Le coût réel est systématiquement calculé, en fin de période, puis comparé au coût standard au titre des périodes caractérisées par des hausses inattendues des prix des matières et/ou des cours

de change ou des évolutions anormales des autres coûts de production. Durant ces périodes, l'appréciation du caractère significatif ou non de l'écart résultant de la comparaison entre les deux coûts (réel et standard) détermine lequel des deux coûts servirait à la valorisation des dits stocks.

Le coût réel d'achat ou de production des stocks comprend :

- Pour les stocks de matières premières et de matières consommables, le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés,
- Pour les stocks d'en cours de production et de produits finis, le coût d'achat des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production. Lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production, les frais généraux fixes de production tels que les charges d'amortissement des bâtiments et équipements industriels et les frais de gestion et d'administration de la production sont imputés au coût de production à hauteur du niveau réel de production à la capacité normale de production (la méthode de l'imputation rationnelle).

Le stock de pièces de rechange est valorisé au coût réel d'achat en utilisant la méthode du coût moyen pondéré après chaque entrée.

En matière de provision sur stocks de produits finis, il est procédé, pour le stock de pneus destinés à l'exportation (essentiellement agricoles), dont la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production, à la constitution d'une provision pour dépréciation égale à la différence.

### **Emprunts**

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

### III. Notes explicatives des états financiers (Montants en Dinar Tunisien)

#### III.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 14 418 216 Dinars au 31 Décembre 2015 Dinars contre 14 164 728 Dinars au 31 Décembre 2014. La variation des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE					AMORTISSEMENTS				VCN au 31/12/15
	31/12/2014	Acquisiti ons	Transfert s	Sorties	31/12/2015	31/12/2014	Dotation 2015	Sorties	31/12/2015	
<b><u>IMMO. INCORPORELLES</u></b>										
- Know How	7 004 062	-	-	-	7 004 062	(7 004 062)	-	-	(7 004 062)	-
- Logiciels	664 064	40 450	-	-	704 514	(654 775)	(11 639)	-	(666 414)	38 100
- Fonds commercial	762 697	-	-	-	762 697	(686 427)	(38 135)	-	(724 562)	38 135
- En cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Avance sur commandes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total (I)</b>	<b>8 430 823</b>	<b>40 450</b>	-	-	<b>8 471 273</b>	<b>(8 345 265)</b>	<b>(49 774)</b>	-	<b>(8 395 038)</b>	<b>76 234</b>
<b><u>IMMO. CORPORELLES</u></b>										
- Terrains	1 368 098	-	-	-	1 368 098	-	-	-	-	1 368 098
- Constructions	24 892 371	-	-	-	24 892 371	(17 228 795)	(828 145)	-	(18 056 940)	6 835 431
- Constructions réévaluées	870 029	-	-	-	870 029	(599 851)	(14 320)	-	(614 171)	255 859
- Agencement -aménagement des constructions	3 341 554	-	-	-	3 341 554	(3 163 566)	(27 110)	-	(3 190 676)	150 878
- Matériel & outillages industriels	102 323 748	337 694	301 896	(115 084)	102 848 254	(99 042 807)	(620 784)	115 084	(99 548 508)	3 299 746
- Matériel & outil. industriels réévalués	37 599 389	-	-	(145 071)	37 454 318	(37 599 389)	-	145 071	(37 454 318)	-
- Matériel de transport	1 616 724	231 463	-	(117 056)	1 731 131	(1 397 069)	(108 345)	117 056	(1 388 358)	342 774
- Matériel informatique	1 193 286	85 817	-	-	1 279 104	(1 099 222)	(35 845)	-	(1 135 067)	144 036
- Agencements, Aménagements & Installations	1 266 678	408 229	60 187	(13 978)	1 721 116	(978 615)	(55 922)	13 717	(1 020 820)	700 296
- Equipements de bureau	453 765	14 124	-	(4 612)	463 278	(423 470)	(6 342)	4 612	(425 200)	38 077
- En cours	686 311	882 559	(362 083)	-	1 206 787	-	-	-	-	1 206 787
- Avance sur commandes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total (II)</b>	<b>175 611 954</b>	<b>1 959 887</b>	-	<b>(395 801)</b>	<b>177 176 041</b>	<b>(161 532 785)</b>	<b>(1 696 813)</b>	<b>395 539</b>	<b>(162 834 059)</b>	<b>14 341 982</b>
<b>Total (I+II)</b>	<b>184 042 777</b>	<b>2 000 337</b>	-	<b>(395 801)</b>	<b>185 647 314</b>	<b>(169 878 050)</b>	<b>(1 746 587)</b>	<b>395 539</b>	<b>(171 229 097)</b>	<b>14 418 216</b>

### **III.2. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières nettes des provisions s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 4 513 165 Dinars contre 5 045 932 Dinars au 31 Décembre 2014. Elles se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Titres de participation SOMACOP	5 596 850	5 596 850
Titres de participation SMTP	4 508 355	4 508 355
Cautionnements	504 878	488 198
Prêts au personnel	93 598	87 118
<b>Total brut</b>	<b>10 703 681</b>	<b>10 680 521</b>
Provision pour dépréciation des titres SOMACOP	4 833 481	4 473 783
Provision pour dépréciation des titres SMTP	1 357 035	1 160 806
<b>Total net</b>	<b>4 513 165</b>	<b>5 045 932</b>

### **III.3. Stocks**

Les stocks nets s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 35 704 612 Dinars contre 33 114 034 Dinars au 31 Décembre 2014 et se présentent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Matières premières	8 875 276	10 392 101
Produits finis	17 299 047	12 341 958
En-cours de production de biens	2 222 932	3 130 394
Pièces de rechange et autres approvisionnements	8 269 443	8 365 520
<b>Total brut</b>	<b>36 666 698</b>	<b>34 229 973</b>
Provision pour dépréciation des MP	31 191	4 574
Provision pour dépréciation des produits finis	130 894	311 365
Provisions pour dépréciation des PDR	800 000	800 000
<b>Total net</b>	<b>35 704 612</b>	<b>33 114 034</b>

### **III.4. Clients et comptes rattachés**

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 22 691 439 Dinars contre 23 094 188 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Clients ordinaires	4 083 664	4 363 560
Clients locaux, effets à recevoir	49 503	1 200 373
Clients, chèques en caisse	19 275 119	18 447 102
Clients douteux	15 877 756	15 914 023
<b>Total brut</b>	<b>39 286 042</b>	<b>39 925 058</b>
Provision pour dépréciation des comptes clients	16 594 604	16 830 871
<b>Total net</b>	<b>22 691 439</b>	<b>23 094 188</b>

### **III.5. Autres actifs courants**

La valeur nette des autres actifs courants s'élève au 31 Décembre 2015 à 21 745 588 Dinars contre 10 921 745 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Fournisseurs débiteurs	3 924 631	996 443
Personnel	57 381	49 843
Etat, impôts sur les sociétés à reporter	5 872 308	4 519 349
Taxes sur le CA récupérable	5 425 415	52 013
Etat, TFP à reporter	216 729	312 517
Etat, avances en douanes	208 922	213 510
Etat, rappel d'Impôts	364 315	364 315
Société du groupe SOMACOP	3 748 209	3 495 911
Société du groupe SMTP	1 131 217	1 540 234
Sociétés du groupe SOMACOP Plus	62 507	55 347
Tunisie factoring	901 624	-
Charges constatées d'avance	153 955	344 259
Débiteurs divers	841 540	86 139
<b>Total brut</b>	<b>22 908 753</b>	<b>12 029 880</b>
Provision pour dépréciation des AAC	1 163 165	1 108 135
<b>Total net</b>	<b>21 745 588</b>	<b>10 921 745</b>

### **III.6. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Les placements et autres actifs financiers nets s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 114 807 Dinars contre 186 755 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Régies d'avances et accréditifs (supérieurs à 3 mois)	114 807	129 677
Blocage Saisie Arrêt	-	57 078
<b>Total</b>	<b>114 807</b>	<b>186 755</b>

### **III.7. Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 1 529 210 Dinars contre 2 884 185 Dinars au 31 Décembre 2014. Elles se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Caisses	12 985	5 615
Régies d'avances et accréditifs (inférieurs à 3 mois)	493 467	741 000
Chèques à encaisser	707 220	2 066 302
Banques	315 538	71 269
<b>Total</b>	<b>1 529 210</b>	<b>2 884 185</b>



### **III.8. Capitaux propres**

Les capitaux propres présentent au 31 Décembre 2015 un solde négatif de 150 229 906 Dinars contre un solde négatif au 31 Décembre 2014 de 147 245 611 Dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit:

	Capital Social (1)	Réserve légale	Réserve spéc. d'investissem ent	Réserve spéciale	Actions propres (2)	Autres capit. propres	Résultats reportés	Amortissemen s différés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>12 623 472</b>	<b>2 419 912</b>	<b>1 903 050</b>	<b>700 000</b>	<b>(325 774)</b>	<b>7 770 790</b>	<b>(57 779 058)</b>	<b>(96 353 015)</b>	<b>(16 771 261)</b>	<b>(145 811 884)</b>
Affectation de résultat de l'exercice 2013 suivant la décision de l'AGO du 19/6/2014							(8 195 276)	(8 575 985)	16 771 261	-
Subvention d'investissement - Quote part de l'exercice						12 500 (16 762)				12 500 (16 762)
Réduction du capital décidée par l'AGE du 19/6/2014	(3)					2				(1)
Régularisation de la cession de 5 actions propres					50					50
Résultat net de l'exercice									(1 429 514)	(1 429 514)
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>12 623 469</b>	<b>2 419 912</b>	<b>1 903 050</b>	<b>700 000</b>	<b>(325 724)</b>	<b>7 766 530</b>	<b>(65 974 334)</b>	<b>(104 929 000)</b>	<b>(1 429 514)</b>	<b>(147 245 611)</b>
Affectation de résultat de l'exercice 2014 suivant la décision de l'AGO du 25/6/2015							(1 429 514)		1 429 514	-
Subvention d'investissement - Quote part de l'exercice						(13 365)				(13 365)
Résultat net de l'exercice									(2 970 929)	(2 970 929)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>12 623 469</b>	<b>2 419 912</b>	<b>1 903 050</b>	<b>700 000</b>	<b>(325 724)</b>	<b>7 753 165</b>	<b>(67 403 848)</b>	<b>(104 929 000)</b>	<b>(2 970 929)</b>	<b>(150 229 906)</b>

*(1) L'AGE du 30/06/2008 a décidé d'augmenter le capital de la STIP de 42 078 240 Dinars pour le porter de 12 623 472 à 54 701 712 Dinars par l'émission de 14 026 080 actions nouvelles de 3 Dinars chacune (en numéraire) à libérer intégralement à la souscription. Cette augmentation n'a pas été réalisée.*

(2) Les actions propres détenues par la société, suite à la décision de son AGO du 19 mars 2002 et à la cession réalisée, correspondent à 32 845 actions représentant 0,78% du total des actions en circulation.

### **III.9. Emprunts et dettes assimilées**

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 59 626 979 Dinars contre un solde de 62 518 811 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail des emprunts (échéances à plus d'un an, échéances à moins d'un an et échéances impayées) se présente comme suit:

<b>BAILLEURS DE FONDS</b>	<b>Durée</b>	<b>Franchise</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>			<b>Total</b>
			<b>à + d'un an</b>	<b>à - d'un an</b>	<b>échus impayés</b>	
<b>CREDITS NON RENEGOCIES</b>						
STB Crédit : 2 063 027,120	15 ans	3 ans	85 959	171 919	1 805 149	2 063 027
STB Crédit : 2 372 171,477	15 ans	3 ans	148 261	197 681	2 026 230	2 372 171
STB Crédit : 3 358 906,778	15 ans	3 ans	139 954	279 909	2 939 043	3 358 907
STB Crédit : 1 205 894,625	15 ans	2 ans	100 491	100 491	1 004 912	1 205 895
STB Crédit : 2 372 546,236	15 ans	2 ans	182 504	182 504	1 961 913	2 326 920
STB Crédit : 2 627 453,764	15 ans	2 ans	202 112	202 112	2 172 702	2 576 926
STB Crédit : 5 000 000,000	7 ans	-	-	-	3 928 571	3 928 571
AIL Crédits leasing	3 ans		116 963	82 963	-	199 926
CNSS Crédit : 71 096,556	60 mois	3 ans	67 814	3 282	-	71 096
<b>CREDITS RENEGOCIES</b>						
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche à remboursement fractionné)	5 ans		276 496	525 343	42 098	843 936
ATTIJARI 2 912 687 (Tranche à remboursement in fine)	In fine		-	-	-	-
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche soumise à abandon conditionné)			3 765 624	-	-	3 765 624
ATTIJARI 2 000 000 (Rééchelonnement du reliquat du crédit de 2 912 687)			-	1 354 658	108 913	1 463 571
Amen Bank 7 035 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	3 ans	4 965 882	993 176	-	5 959 059
Amen Bank 4 700 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans	-	-	-	-	-
Amen Bank 4 180 787 (Tranche soumise à abandon conditionné)			4 180 787	-	-	4 180 787
UIB 2 120 000 (Tranche à remboursement fractionné)	2 ans		-	-	-	-
UIB 3 180 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans		971 667	1 060 000	-	2 031 667
UIB 2 289 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			2 289 000	-	-	2 289 000
BNA 13 806 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans		10 738 008	1 533 996	127 833	12 399 837
BNA 16 923 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	1 an	15 042 666	1 880 334	-	16 923 000
BNA 5 000 000 (Tranche à remboursement fractionné)	7 ans		3 518 520	740 740	185 185	4 444 445
BNA 5 929 000 (Tranche à remboursement fractionné)	7 ans	1 an	4 235 000	1 694 000	-	5 929 000
BIAT 3 186 000 (Tranche à remboursement fractionné)	3 ans		1 115 294	1 115 294	-	2 230 588
BIAT 650 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			650 000	-	-	650 000
BFT 1 200 000 (Tranche à remboursement fractionné)	4 mois				300 000	300 000
BFT 6 947 709 (Tranche à remboursement fractionné)	48 mois	4 mois	5 094 993	1 852 716		6 947 709
BFT 1 738 984 (Tranche soumise à abandon conditionné)			1 738 984			1 738 984
<b>Total</b>			<b>59 626 979</b>	<b>13 971 117</b>	<b>16 602 550</b>	<b>90 200 646</b>

### **III.10. Autres passifs non courants**

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 844 649 Dinars contre le même solde au 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Emprunts et dettes assorties C.P Etat (*)	844 649	844 649
Dépôts et cautionnements reçus	-	-
<b>Total</b>	<b>844 649</b>	<b>844 649</b>

(\*) Il s'agit d'une avance accordée par l'Etat Tunisien depuis les premières années d'activité de la STIP et qui provient d'un don Italien.

### **III.11. Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 4 693 983 Dinars contre 4 157 003 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Provisions pour risques douaniers	-	205 474
Provision pour indemnités de départ à la retraite	2 955 953	2 811 314
Autres provisions pour risques et charges	1 738 030	1 140 215
<b>Total</b>	<b>4 693 983</b>	<b>4 157 003</b>

### **III.12. Fournisseurs et comptes rattachés**

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 10 409 405 Dinars au 31 Décembre 2015 contre 11 813 863 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b><i>Fournisseurs d'exploitation</i></b>		
Fournisseurs locaux	3 081 977	3 615 353
Fournisseurs étrangers	613 767	806 790
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	-	791
Fournisseurs, effets à payer	2 867 379	2 128 276
Fournisseurs, factures non parvenues	3 420 886	4 860 362
<b>Total des fournisseurs d'exploitation</b>	<b>9 984 007</b>	<b>11 411 572</b>
<b><i>Fournisseurs d'immobilisations</i></b>		
Fournisseurs locaux	118 994	118 994
Fournisseurs étrangers	25 555	25 555
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	280 849	257 742
<b>Total des fournisseurs d'immobilisations</b>	<b>425 398</b>	<b>402 291</b>
<b>Total</b>	<b>10 409 405</b>	<b>11 813 863</b>

### **III.13. Autres passifs courants**

Le autres passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 62 486 554 Dinars contre 44 757 224 Dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Clients R.R.R. à accorder	9 105 782	7 676 134
Ristournes à rembourser à MAAP	1 566 026	1 587 740
Fonds social	824 597	1 152 253
Personnel	4 526 002	2 746 989
Etat, impôts et taxes	31 925 079	20 863 265
Société du groupe SMTP	72 705	73 713
Associés, dividendes à payer	725 464	725 464
Caisse Nationale de sécurité sociale	9 034 644	5 798 493
Administrateurs, tantièmes à payer	94 462	94 462
Jetons de présence à payer	215 650	206 150
Produits constatés d'avance	4 223 533	3 724 649
Autres créditeurs divers	172 610	107 912
<b>Total</b>	<b>62 486 554</b>	<b>44 757 224</b>

### **III.14. Concours bancaires et autres passifs financiers**

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 112 885 372 Dinars contre 112 565 628 au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Échéances à moins d'un an sur emprunts	13 971 117	15 540 966
Échéances impayées	16 602 550	17 857 754
Emprunts courants	25 964 487	23 541 050
Intérêts courus	28 423 227	27 646 329
Banques et autres organismes financiers passif	27 923 991	27 979 529
<b>Total</b>	<b>112 885 372</b>	<b>112 565 628</b>

Les échéances à moins d'un an ainsi que les échéances impayées sur emprunts sont détaillées, par bailleur de fonds, au niveau de la note III.9. Emprunts et dettes assimilées.

### **III.15. Revenus**

Les revenus réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 s'élèvent à 88 744 267 Dinars contre 89 739 515 Dinars réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Ventes locales des produits finis	69 669 694	67 700 545
Ventes locales des produits intermédiaires	274 883	266 545
Ristournes sur ventes locales	(9 737 085)	(8 132 091)
<b>Total des ventes locales</b>	<b>60 207 491</b>	<b>59 834 999</b>
Ventes à l'export des produits finis	28 536 776	30 051 384
Ristournes sur ventes à l'export	-	(146 868)
<b>Total des ventes à l'export</b>	<b>28 536 776</b>	<b>29 904 516</b>
<b>Total</b>	<b>88 744 267</b>	<b>89 739 515</b>

### **III.16. Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 1 008 660 Dinars contre 229 200 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Assurance, participation aux bénéfiques	705 859	-
Revenus des immeubles	76 679	74 853
Ventes des déchets	133 831	108 892
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au Rt	13 365	16 762
Subvention d'exploitation	12 852	-
Autres produits (assistance et autres)	66 074	28 693
<b>Total</b>	<b>1 008 660</b>	<b>229 200</b>

### **III.17. Achats d'approvisionnements consommés**

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 53 239 751 Dinars contre 55 811 626 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail de ces achats se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Achats de matières premières	42 077 066	46 318 083
Achats de fournitures et matières consommables	6 191 443	6 044 309
Achats non stockés de matières et fournitures	5 358 177	5 318 929
Variation de stocks des matières premières	(483 012)	(1 898 448)
Variation de stocks des fournitures et matières consommables	96 077	28 753
<b>Total</b>	<b>53 239 751</b>	<b>55 811 626</b>

### **III.18. Charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 26 691 141 Dinars contre 23 670 185 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Salaires et primes	20 674 426	18 364 802
Charges sociales	4 973 138	4 415 420
Cotisations au fonds social	553 830	191 185
Frais de cantine	316 398	426 422
Médecine de travail	28 710	29 454
Indemnités de départ à la retraite	144 639	242 902
<b>Total</b>	<b>26 691 141</b>	<b>23 670 185</b>

### **III.19. Dotations aux amortissements et aux provisions**

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 2 359 765 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 contre 2 389 623 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 746 587	2 278 015
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	553 912	413 332
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	157 511	116 752
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	57 045	55 644
Dotations aux provisions pour risques et charges	614 562	545 347
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	(457 844)
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	(311 365)	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances	(236 267)	(387 670)
Reprises sur provisions pour risques et charges	(222 220)	(173 953)
<b>Total</b>	<b>2 359 765</b>	<b>2 389 623</b>

### **III.20. Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 5 234 182 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 contre 4 330 054 Dinars au terme de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Frais et commissions bancaires et de factoring	1 194 208	1 025 957
Primes d'assurances	1 580 050	1 432 819
Entretiens et réparations	341 196	381 572
Frais de gardiennage	17 480	13 315
Frais postaux et de télécommunication	119 581	107 334
Charges locatives	113 791	113 791
Frais de transport sur ventes	415 838	261 074
Missions et réceptions	83 983	82 069
Publicités, publications et relations publiques	276 302	70 093
Impôt et taxes	633 220	413 836

Rémunération d'intermédiaires et honoraires	198 460	209 116
Formation professionnelle	201 590	163 285
Autres charges diverses ordinaires	58 483	55 793
<b>Total</b>	<b>5 234 182</b>	<b>4 330 054</b>

### **III.21. Charges financières nettes**

Les charges financières nettes s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 12 096 639 Dinars contre 10 765 482 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Intérêts de retard sur crédits d'investissement et d'exploitation	2 802 198	1 834 788
Intérêts sur emprunts d'investissement	3 112 367	2 870 872
Intérêts débiteurs des comptes courants bancaires	2 429 387	3 637 209
Intérêts sur crédits d'exploitation	735 226	821 402
Intérêts sur escomptes des effets recevoir	177 930	204 693
Intérêts sur financement des exportations	796 040	625 904
Intérêts sur crédits de financement des stocks	32 130	46 913
Pénalités et intérêts de retard (fiscal, social, douane,...)	1 747 289	1 140 831
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	-	37
Pertes et gains de change non réalisés	113 130	98 148
Pertes et gains de change réalisés	419 399	(229 046)
Intérêts créditeurs (des comptes courants et des prêts)	(268 457)	(286 269)
<b>Total</b>	<b>12 096 639</b>	<b>10 765 482</b>

### **III.22. Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 3 005 675 Dinars contre une somme nulle au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Abandon de créance par la BTK (accord de restructuration)	3 000 000	-
Autres gains sur éléments non récurrents ou exceptionnels	5 675	-
<b>Total</b>	<b>3 005 675</b>	<b>-</b>

### **III.23. Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 7 814 Dinars contre une somme nulle au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Charges nettes sur cession d'immobilisations	261	-
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	7 553	-
<b>Total</b>	<b>7 814</b>	<b>-</b>

#### **III.24. Trésoreries de début et de fin de période**

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2015 présente un solde créditeur de 26 394 782 Dinars contre un solde de même nature de 25 095 343 Dinars à la date de clôture de l'exercice 2014. Le détail de la trésorerie se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Liquidités en banques	315 538	71 269
Espèces en caisses	12 985	5 615
Chèques à encaisser	707 220	2 066 302
Régies d'avances et accreditifs (inférieurs à 3 mois)	493 466	741 000
Découverts bancaires	(27 923 991)	(27 979 529)
<b>Total</b>	<b>(26 394 782)</b>	<b>(25 095 343)</b>



#### IV. Engagements hors bilan

##### 1- Engagements financiers

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1- Engagements donnés</b>					
<b>a) Garanties réelles</b>					
• <b>Hypothèques</b>					
Hypothèque de 1 <sup>er</sup> rang et en pari passu sur la propriété sise à la zone de Ksar Saïd	4 478 050	BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1 <sup>er</sup> rang et en pari passu sur la propriété sise à Ezzaïet		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1 <sup>er</sup> rang et en pari passu sur la propriété sise à Tunis (Siège social)	9 792 000	ATB, UBCI		Attijari B	
• <b>Nantissements</b>					
Nantissement en rang utile en pari passu sur les fonds de commerce sis à Ezzaïet et à Menzel Bourguiba (Y compris les matériels et outillages)		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BIAT et UIB		BTK, STB et Attijari B	
<b>b) Effets escomptés et non échus</b>	3 777 946	AB, Attijari B, BIAT, BH, UIB		Attijari B	
<b>TOTAL</b>	<b>18 047 996</b>				
<b>2 - Engagements reçus</b>					
<b>a) Garanties personnelles</b>					
• <b>Cautions personnelles des propriétaires</b>	<b>14 100 000</b>				
Cautions solidaires	1 000 000	SPG			(155)
Cautions solidaires	1 500 000	SPG			(155)
Cautions solidaires	3 000 000	SPG			(155)

Caution solidaire	2 000 000	STPCI			(127 323)
Caution solidaire	1 200 000	SOCOP			(2 110 227)
Caution solidaire	400 000	Gros Pneus			
Caution solidaire	1 000 000	CSPD			
Caution solidaire	1 000 000	SNP			(6 151 264)
Caution solidaire	1 000 000	Béchir Louati			
Caution solidaire	1 500 000	JOMAA			(41 381)
Caution solidaire	500 000	TUNICOM			
<b>• Cautions personnelles bancaires</b>	<b>300 000</b>				
Caution solidaire BH	300 000	TUNICOM			
<b>b) Garanties réelles</b>					
<b>• Hypothèques</b>	<b>3 350 000</b>				
Hypothèque sur titre foncier n° 34391	500 000	SOCOP			(2 110 227)
Hypothèque sur titre foncier n° 19282	300 000	SOCOP			(2 110 227)
Hypothèque sur titre foncier n° 49059	150 000	SPE			
Hypothèque 1 <sup>er</sup> rang (Zone industrielle Charguia)	1 700 000	STPCM			(1 886 092)
Hypothèque sur titre foncier n° 90475	700 000	SNP			(6 151 264)
<b>• Nantissements</b>	<b>700 000</b>				
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	300 000	SPE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	400 000	STPCM			(1 886 092)
<b>TOTAL</b>	<b>18 450 000</b>				
<b>3 - Engagements réciproques</b>					
• Cautions bancaires au profit de la douane	10 754 758	BH, ATB, UIB, BIAT	BNA, BT, BFT,	STB	
• Cautions bancaires sur marchés TRANSTU	75 419	BH			

• Caution bancaire CNSS	90 000	BH			
• Lettres de crédit	281 791	BH			
<b>TOTAL</b>	<b>11 201 968</b>				

## 2- Dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti
<b>• Emprunts d'investissement</b>	<b>90 000 721</b>
STB	17 832 418
BFT	8 986 693
Attijari BANK	6 073 131
AMEN BANK	10 139 846
UIB	4 320 667
BNA	39 696 282
BIAT	2 880 588
CNSS	71 096

### V. Eventualités

L'acte de consolidation et de restructuration de dette conclu en novembre 2014 avec la BIAT, ayant permis à la STIP de ne plus prendre en charge les intérêts de retard abandonnés par la banque s'élevant à la date de mise en place à la somme de 2.311.686 DT, prévoit une clause résolutoire stipulant qu'à défaut de paiement, à bonne date, des échéances de consolidation, la totalité de la dette initiale majorée des intérêts, frais et commissions deviendra exigible de plein droit et le contrat de consolidation devient caduc et dépourvu d'effet juridique.

### VI. Informations sur les parties liées

#### A- Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées réalisées par la STIP se détaillent comme suit :

##### a) Transactions avec la SMTP Amine

- La réalisation, au cours de l'exercice 2015, de ventes à la SMTP Amine pour un montant de 15.586.702 DT (correspondant à la contrevaletur de 78.126.828 MAD). La créance de la STIP envers la SMTP Amine s'élève à la date du 31/12/2015 à 90.154.775 MAD, soit 18.335.678 DT (convertie au cours de clôture).
- Le montant des ristournes à accorder sur les ventes à la SMTP Amine s'élève au 31/12/2015 à 30.352.159 MAD, soit 6.173.022 DT (converti au cours de clôture). Par ailleurs, le montant des avoirs à accorder à la SMTP au titre des pneus manquants s'élève au 31/12/2015 à 420.333 MAD, soit 85.487 DT (converti au cours de clôture).

- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2015 a porté sur 31.594 DT.
- La facturation à la SMTP Amine des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2015 pour la somme HT de 59.674 DT.
- La créance envers la SMTP Amine en raison des refacturations des frais de mission et de déplacement au Maroc ainsi qu'au titre des intérêts sur comptes courants associés débiteurs s'élève au 31/12/2015 à 5.602.925 MAD soit 1.131.217 DT (convertie au cours de clôture), alors que le montant de la dette à payer à la SMTP Amine au titre de l'enregistrement d'un contrat s'élève au 31/12/2015 à 357.482 MAD, soit 72.705 DT (converti au cours de clôture).

#### **b) Transactions avec la SOMACOP**

- La réalisation, au cours de l'exercice 2015, de ventes à la société SOMACOP pour un montant (hors ristournes) de 16.007.239 DT HTVA. La créance de la STIP envers la société SOMACOP s'élève à la date du 31/12/2015, compte tenu des chèques à encaisser, à la somme de 8.376.204 DT provisionnée à hauteur de 629.484 DT.
- L'octroi de 4 ristournes trimestrielles (dite pour grossistes) à la société SOMACOP (compte tenu d'une majoration de 1% du taux de la ristourne, au titre du 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2015, pour tout client réalisant un certain chiffre d'affaires et sans dépasser un plafond fixé) qui s'élèvent, au titre de l'exercice 2015, à la somme totale de 985.348 DT HTVA totalement servies à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, au titre de 2015, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de son octroi), dans le cadre d'une action promotionnelle pour 3 dimensions et durant la période allant du 5 au 30 juin 2015, d'une ristourne additionnelle en fonction des quantités minimales commandées, et ce, pour la somme en HTVA de 196.424 DT non encore servie à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, au titre de 2015, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de leur octroi) d'une ristourne additionnelles exceptionnelle en fonction du chiffre d'affaires réalisé pendant le 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 par rapport à la meilleure réalisation sur les cinq derniers exercices (2010-2014), et ce, pour la somme totale en HTVA de 561.231 DT totalement servie à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, au titre de 2015, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de son octroi) d'une ristourne additionnelle exceptionnelle surprise en fonction du chiffre d'affaires réalisé pendant l'année 2015 par rapport à la meilleure réalisation sur les cinq derniers exercices (2010-2014), et ce, pour la somme en HTVA de 561.231 DT totalement servie à la date de clôture de l'exercice.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2015, à ce titre, s'est élevé à 23.759 DT HTVA.

- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2015 à la SOMACOP s'élèvent à 78.261 DT.
- Le détachement du personnel de la SOMACOP chez la STIP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2015 à la STIP s'élèvent à 11.927 DT.
- La facturation à la société SOMACOP des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2015 pour la somme HT de 2.129 DT.
- La facturation, en 2015, pour un montant HTVA de 200.000 DT, des intérêts relatifs à la convention de compte courant associés de 4.200.000 DT alimenté en nature (pneus), rémunéré au taux fixe de 8% et constitué de 2 lots : un 1<sup>er</sup> lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2<sup>ème</sup> lot de 1.700.000 DT qui a été déjà remboursé.
- La prestation d'une d'assistance informatique et comptable à la société SOMACOP. Les montants HTVA ainsi facturés par la STIP au cours de l'exercice 2015, suite à leur révision à la hausse, se sont élevés respectivement à 15.960 DT et 11.172 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut conventionnel mensuel du directeur commercial de la STIP, recruté à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, par une prime complémentaire de 2.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2015, à 18.620 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut du directeur central de production de la STIP, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, par une prime forfaitaire mensuelle de 1.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2015, à 9.310 DT.

#### **c) Transactions avec la SOMACOP Plus**

- La location par la STIP à la SOMACOP plus d'un dépôt sis à Ksar Saïd, Tunis. Le loyer facturé en 2015 à ce titre s'est élevé à 52.920 DT HTVA.
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP Plus. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2015 se sont élevées à 32.365 DT.
- La facturation, en 2015, suite à sa révision à la hausse, d'un montant de 4.788 DT relatif aux prestations d'assistance comptable fournies par la STIP à la SOMACOP Plus.

#### **d) Transactions avec l'AIL (ayant la BTK comme administrateur commun avec la STIP)**

- La conclusion, en 2015, de deux contrats de leasing avec l'AIL en vertu desquels des locations financement portant sur des matériels de transport ont été consenties à la société pour une période de 36 mois moyennant un taux effectif global de 9,75% et pour un montant hors TVA de 120.461 DT pour le premier et de 105.987 DT pour le deuxième. Les intérêts supportés par la STIP au titre de ces financements ont totalisé, en 2015, la somme totale de 11.892 DT.

#### **B- Rémunérations des dirigeants**

- I- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés

commerciales sont constitués des rémunérations du Président Directeur Général Riadh Berrjeb qui comprennent :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 mai 2014, du 19 juin 2014 et du 21 mai 2015, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires, et des avantages en nature suivants :

- ✓ Deux voitures de fonction,
- ✓ Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- ✓ Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un avantage postérieur à l'emploi relevant des régimes à prestations définies sous forme d'une indemnité de départ à la retraite égale à 4 mois de salaires, si le P.D.G. cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, et ce, telle que stipulée au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration de la filiale du 19 mai 2014, du 22 avril 2015 et du 1<sup>er</sup> septembre 2015, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles et d'une prise en charge, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, du loyer d'un logement de fonction.

II- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	146.317	18.515
Avantages postérieurs à l'emploi	2.377	2.377
<b>TOTAL</b>	<b>148.694</b>	<b>20.892</b>

b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	8.118	0
<b>TOTAL</b>	<b>8.118</b>	<b>0</b>

## VII. Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Deux déclarations de franchissement de seuil sur les actions et les droits de vote de la STIP (telles que parues au bulletin officiel de la bourse n°6320 du 25 avril 2016) se présentent comme suit :

La Banque Islamique de Développement (BID), qui détenait 596 107 actions et droits de vote représentant 14,17% du capital de la STIP, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 11 avril 2016, les

seuils de 10% et 5% du capital suite à la cession en bourse de la totalité de sa participation dans le capital de ladite société.

La société Africa Holding, qui ne détenait aucune participation dans le capital de la STIP, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 11 avril 2016, les seuils de 5% et 10% du capital suite à l'acquisition en bourse de 596 107 actions et droits de vote représentant 14,17% du capital de ladite société. Le déclarant a précisé que les objectifs qu'il vise atteindre dans les 12 mois à venir sont les suivants :

- Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,
- Demander sa nomination comme administrateur,
- Acquérir le contrôle de la société.

Les états financiers ont été arrêtés et autorisés par le conseil d'administration pour la publication en date du 20 mai 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

### **VIII. Schéma des soldes intermédiaires de gestion**

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 se présente comme suit :

<b>Produits</b>		<b>Charges</b>		<b>Soldes</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Revenus et autres produits d'exploitation	89 752 927					
Production stockée	4 049 627	Déstockage de production				
Production immobilisée						
<i>Total</i>	<u>93 802 554</u>	<i>Total</i>	<u>0</u>	<b>• Production</b>	<b>93 802 554</b>	<b>95 683 091</b>
<b>• Production</b>	93 802 554	Achats consommés	53 239 751	<b>• Marge sur coût matières</b>	<b>40 562 803</b>	<b>39 871 465</b>
<b>• Marge sur coût matières</b>	40 562 803	Autres charges externes	4 600 962			
Subventions d'exploitation						
<i>Total</i>	<u>40 562 803</u>	<i>Total</i>	<u>4 600 962</u>	<b>• Valeur ajoutée brute</b>	<b>35 961 841</b>	<b>35 955 247</b>
<b>• Valeur ajoutée brute</b>	35 961 841	Impôts et taxes	633 220			
		Charges de personnel	26 691 141			
<i>Total</i>	<u>35 961 841</u>	<i>Total</i>	<u>27 324 361</u>	<b>• Excédent (insuffisance) brut d'exploitation</b>	<b>8 637 480</b>	<b>11 871 227</b>
<b>• Excédent brut d'exploitation</b>	8 637 480	<b>• Insuffisance brute d'exploitation</b>				
Autres produits ordinaires	3 005 675	Autres charges ordinaires	7 814			
Produits financiers	0	Charges financières	12 096 639			
Transfert et reprises de charges		Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	2 359 765			
		Impôt sur le résultat ordinaire	149 866			
<i>Total</i>	<u>11 643 155</u>	<i>Total</i>	<u>14 614 084</u>	<b>• Résultat des activités ordinaires (+ ou -)</b>	<b>(2 970 929)</b>	<b>(1 429 514)</b>
<b>• Résultat positif des activités ordinaires</b>		<b>• Résultat négatif des activités ordinaires</b>	(2 970 929)			
Gains extraordinaires		Pertes extraordinaires				
Effet positif des modifications comptables		Effet négatif des modifications comptables	0			
		Impôt sur éléments extraordinaires et MC				
<i>Total</i>	<u>0</u>	<i>Total</i>	<u>(2 970 929)</u>	<b>• Résultat net après modifications comptables</b>	<b>(2 970 929)</b>	<b>(1 429 514)</b>



## **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA**

### **Rapport Général des commissaires aux comptes**

#### **Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015**

**Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES** arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I- Rapport sur les états financiers**

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

#### ***Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers***

2- Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité des commissaires aux comptes***

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.

#### ***Opinion***

6- A notre avis, les états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES**, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement,

dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### ***Paragraphe d'observation***

7- Nous attirons votre attention sur la note II.2 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Cette note indique que la société a accusé une perte nette de 2.970.929 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 150.229.906 DT, soit 156.541.641 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2015 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2015, supérieur de 103.995.676 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 150.229.906 DT au total de l'actif.

En dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Les difficultés liées à l'accès au financement du cycle d'exploitation, et notamment le financement de l'importation des matières premières au titre de 2016 ont accentué les déficits de trésorerie de la société et ont engendré son incapacité de régler ses fournisseurs dans les délais convenus. Il en a résulté des ruptures fréquentes de stocks, et par conséquent, des arrêts de la production qui a chuté au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 de 44,7%.

Par ailleurs, la prorogation du bénéfice du régime douanier de l'entrepôt industriel accordé à la société en vertu de la décision du 5 juillet 2006, et dont la validité a expiré en date du 5 juillet 2015, n'a pu être obtenue auprès de l'administration des douanes malgré les multiples relances de la société. La STIP a continué, de fait, à bénéficier de l'importation de ses matières premières en suspension des droits et taxes et à appliquer la procédure simplifiée de mise à la consommation sur le marché local autorisée par la douane en date du 2 juin 2014 impliquant le dépôt de déclarations de régularisation et le paiement des droits et taxes correspondants. Toutefois, la non prorogation du bénéfice du régime de l'entrepôt industriel, si elle sera définitivement décidée par la douane, risque de contribuer à l'affectation négative de la situation de trésorerie de la société.

La STIP a entamé, suite à la révolution, l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances, et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec huit banques et a obtenu, en 2016, l'accord de principe de la STB pour le traitement de ses engagements. En parallèle, des efforts sont déployés par la STIP, auprès d'un pool bancaire, en vue de lui accorder les financements nécessaires à l'achat de ses matières premières au titre de l'exercice 2016.

D'un autre côté, la société a conclu, en janvier 2016, une convention avec une banque d'affaires pour l'assister à l'élaboration des scénarii et la mise en place d'un plan de restructuration ainsi qu'à l'établissement d'un business plan. La mission, prévue pour une durée de 7 mois prorogeable pour une période maximale de 6 mois supplémentaire, est actuellement en cours de réalisation.

Faute d'accès systématique au financement nécessaire de l'importation des matières premières et à défaut de concrétisation de la restructuration financière de la société, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

## **II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A ce titre, nous avons relevé les points suivants :

**1-** En raison des pertes accumulées depuis quelques années dépassant la moitié du capital social, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie le 25 juin 2015 et a décidé la continuité des activités de la société. Toutefois, cette décision n'a pas respecté, à l'instar de celles prises par les Assemblées Générales Extraordinaires du 30 juin 2008, du 19 juin 2012, du 21 juin 2013 et du 19 juin 2014, les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales qui exigent de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, de réduire le capital ou de l'augmenter pour un montant égal au moins à celui des pertes.

**2-** En application des dispositions de l'article 266, alinéa 1, du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

**3-** En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre société au titre de l'exercice 2015 et nous vous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la direction générale de la société, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

**4-** En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la STIP à la réglementation en vigueur.

***Fait à Tunis, le 07 Juin 2016***

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young  
Anis LAADHAR**

**Financial Auditing & Consulting  
Fadhel JAOUA**

## **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA**

### **Rapport Spécial des commissaires aux comptes**

**Exercice clos le 31 décembre 2015**

**Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,**

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous reporter, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### ***A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)***

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions suivantes nouvellement autorisées et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- L'augmentation du montant des frais d'assistance informatique facturés à la société SOMACOP pour les porter, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de 750 DT à 1.000 DT en brut par mois. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé en 2015 la somme HTVA de 15.960 DT.
- L'augmentation du montant des frais d'assistance comptable facturés à la société SOMACOP pour les porter, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de 350 DT à 700 DT en brut par mois. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé en 2015 la somme HTVA de 11.172 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut conventionnel mensuel du directeur commercial de la STIP, recruté à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, par une prime complémentaire de 2.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2015, à 18.620 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut du directeur central de production de la STIP, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, par une prime forfaitaire mensuelle de 1.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2015, à 9.310 DT.

#### ***B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)***

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Les emprunts non courants obtenus par la société auprès de plusieurs établissements de crédit à différents taux d'intérêts et dont la plupart ont été renégociés. Les intérêts et les intérêts de retard supportés en 2015 au titre de ces emprunts ont totalisé respectivement 3.100.475 DT et 1.585.037 DT. Par ailleurs, la STIP a bénéficié, en 2015, d'un abandon d'intérêts de retard par la BTK pour 3.000.000 DT.
- Le détachement d'un salarié de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2015 à cette filiale se sont élevées à 78.261 DT.

- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2015 à ce titre s'est élevé à 23.759 DT hors TVA.
- La convention de compte courant associés de 4.200.000 DT conclue avec la société SOMACOP. Ce compte, alimenté en nature (pneus) et rémunéré au taux fixe de 8%, est constitué de 2 lots : un 1<sup>er</sup> lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2<sup>ème</sup> lot de 1.700.000 DT qui a été remboursé depuis 2011. Les intérêts facturés par la STIP en 2015, au titre de ce fonds de roulement, ont totalisé un montant HTVA de 200.000 DT.
- La facturation d'intérêts sur les comptes courants associés débiteurs ouverts au nom de la SOMACOP et de la SMTP Amine. Les intérêts HTVA facturés en 2015 par la STIP à la SOMACOP et à la SMTP Amine ont totalisé respectivement les sommes de 2.129 DT et 59.674 DT.
- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2015 a porté sur 31.594 DT.

### **C- Obligations et engagements de la société et de ses filiales envers les dirigeants**

**C.1-** Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations du Président Directeur Général Riadh Berrjeb qui comprennent :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 mai 2014, du 19 juin 2014 et du 21 mai 2015, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires et des avantages en nature suivants :

- ✓ Deux voitures de fonction,
- ✓ Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- ✓ Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un avantage postérieur à l'emploi relevant des régimes à prestations définies sous forme d'une indemnité de départ à la retraite égale à 4 mois de salaires, si le P.D.G. cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, et ce, telle que stipulée au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration de la filiale du 19 mai 2014, du 22 avril 2015 et du 1<sup>er</sup> septembre 2015, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles et d'une prise en charge, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, du loyer d'un logement de fonction.

**C.2- a-** Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	146.317	18.515
Avantages postérieurs à l'emploi	2.377	2.377
<b>TOTAL</b>	<b>148.694</b>	<b>20.892</b>

b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	8.118	0
<b>TOTAL</b>	<b>8.118</b>	<b>0</b>

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que des conventions conclues, en 2015, avec la filiale SOMACOP, la filiale SMTP et avec la société AIL, ayant la BTK comme administrateur commun avec la STIP, n'ont pas fait l'objet d'autorisations préalables de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

La nature desdites conventions, les modalités y afférentes et leurs incidences sur les comptes de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 peuvent être récapitulées comme suit :

- L'octroi à la société SOMACOP, fin décembre 2015, moyennant l'endossement d'un effet à recevoir, d'un prêt de 2.400.000 DT qui a été remboursé par virement émis par la filiale pour le même montant encaissé le 31 décembre 2015.
- Le détachement d'un salarié de la SOMACOP chez la STIP pour une période allant de février à août 2015 moyennant une rémunération, charges sociales et fiscales comprises, s'élevant à 11.927 DT qui a été supportée par la STIP.
- Les deux contrats de leasing conclus avec l'AIL en vertu desquels des locations financement portant sur des matériels de transport ont été consenties à la société pour une période de 36 mois moyennant un taux effectif global de 9,75% et pour un montant hors TVA de 120.461 DT pour le premier et de 105.987 DT pour le deuxième. Les intérêts supportés par la STIP au titre de ces financements ont totalisé, en 2015, la somme totale de 11.892 DT.

Ces conventions ont été considérées comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et, qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par les dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales ne leur était pas applicable.

**Fait à Tunis, le 07 Juin 2016**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young**  
**Anis LAADHAR**

**Financial Auditing & Consulting**  
**Fadhel JAOUA**

## 4-2 Indicateurs d'activité de la STIP relatifs au deuxième trimestre 2016

### INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2016

	Unité	2ème trimestre		Cumulé à fin juin		Exercice
		2016	2015	2016	2015	2015
1. Revenus						(*)
Local	M DT	13 650	15 609	24 975	23 235	60 207
Export	M DT	8 183	4 536	10 133	17 828	28 537
<b>Total</b>	MDT	<b>21 834</b>	<b>20 145</b>	<b>35 109</b>	<b>41 063</b>	<b>88 744</b>
2. Production (en volume)	Tonne	1 308	3 626	2 869	6 451	11 518
3. Investissements	M DT	1 654	107	2 605	378	2 000
4. Engagements bancaires : (Emprunts+Concours bancaires & autres passifs financiers)	M DT	173 531	184 658	173 531	184 658	172 512

(\*) Information de l'exercice 2015 après audit

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus, sont issues de notre comptabilité (avant audit). Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévues par les normes.

#### Faits saillants

Les faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours du deuxième trimestre 2016 se résument comme suit :

La régression de 12,55 % du chiffre d'affaires local par rapport aux données de la même période de l'exercice 2015 ;

La progression de 80,41 % du chiffre d'affaires export par rapport aux données de la même période de l'exercice 2015 ;

- La progression de 8,38 % du chiffre d'affaires total par rapport aux données de la même période de l'exercice 2015;

La régression de 63,93 % de la production par rapport à la même période de l'exercice 2015 : la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques a connu depuis la fin de l'année 2015 des difficultés pour le financement de son cycle d'exploitation et notamment l'achat des matières premières, chose qui s'est répercutée sur la production engendrant ainsi des arrêts successifs et fréquents depuis le début de l'année 2016, suivis d'un arrêt total et continu depuis la fin du mois de Mai 2016 jusqu'à ce jour.





## AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

### MODERN LEASING

Siège Social : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH –BC5 CENTRE URBAIN NORD  
1082 TUNIS MAHRAJENE

La Société MODERN LEASING publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2016 accompagné de l'avis des commissaires aux comptes Mr Mohamed AMMAR et Mme Sana JAMOSSI DERBEL.

BILAN ARRETE AUX 30/06/2016					
MODERN LEASING					
(En dinars tunisiens)					
	Notes	30/06/2016	30/06/2015 (retraité en proforma)	30/06/2015 (publié)	31/12/2015
Liquidités et équivalents de liquidités	1	5 258 900	11 694 362	11 694 362	4 029 964
Créances sur la clientèle		240 179 171	215 845 056	215 845 056	228 006 529
Créances de Leasing : encours financiers		240 762 839	212 587 519	212 587 519	228 077 161
Moins : provisions 1		<8 952 279>	<7 909 550>	<7 909 550>	<8 462 951>
	2	231 810 560	204 677 969	204 677 969	219 614 210
Créances de Leasing : impayées		15 889 893	13 643 783	13 643 783	14 248 304
Moins : provisions 2		<9 616 888>	<7 882 171>	<7 882 171>	<8 516 557>
	3	6 273 005	5 761 612	5 761 612	5 731 747
Créances de leasing encours		2 095 606	5 405 476	5 405 476	2 660 572
Portefeuille titre de placement		0	0	0	0
Portefeuille titres d'investissement		5 482 991	5 636 874	5 636 874	5 545 991
titres d'investissement	4	5 978 476	6 077 581	6 077 581	6 041 476
Moins : provisions 3		<495 485>	<440 707>	<440 707>	<495 485>
Valeurs immobilisées	5	1 430 196	1 055 570	1 055 570	1 057 494
Immobilisations propres		4 101 074	3 412 173	3 412 173	3 592 110
Moins : Amortissement		<2 670 878>	<2 356 603>	<2 356 603>	<2 534 616>
Autres Actifs (*)	6	8 359 604	9 455 477	9 437 350	11 079 895
		<b>260 710 862</b>	<b>243 687 339</b>	<b>243 669 213</b>	<b>249 719 873</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

# MODERN LEASING

BILAN ARRETE AUX 30/06/2016

(En dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	30/06/2016	30/06/2015 (retraité en proforma)	30/06/2015 (publié)	31/12/2015
<b><u>PASSIFS ET CAPTAUX PROPRES</u></b>					
<b>PASSIFS</b>					
Dettes envers les établissements financiers	7	6 411	93 537	93 537	6 411
Dettes envers la clientèle	8	1 821 327	2 486 692	2 486 692	2 110 366
Emprunt et dettes rattachées	9	195 220 671	176 004 235	176 004 235	195 947 270
Fournisseurs et comptes rattachés	10	19 270 154	22 677 966	22 677 966	7 804 010
Autres passifs courants	11	3 589 328	11 497 350	11 655 431	2 213 828
<b>Total des passifs</b>		<b>219 907 890</b>	<b>212 759 780</b>	<b>212 917 861</b>	<b>208 081 885</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
Capital social		35 000 000	20 000 000	20 000 000	35 000 000
Réserves légales		1 115 359	996 412	996 412	996 412
Autres réserves		3 445 539	4 983 539	4 983 539	3 483 539
Prime liée au capital		0	3 500 000	3 500 000	0
Réserves fond social		167 162	127 669	127 669	117 092
Modifications comptables		0	176 208	0	176 208
Résultat reportés		149 997	413 313	413 313	413 313
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>		<b>39 878 057</b>	<b>30 197 141</b>	<b>30 020 933</b>	<b>40 186 564</b>
Résultat de l'exercice		924 914	730 418	730 418	1 451 423
<b>Total des capitaux propres après résultat</b>	12	<b>40 802 971</b>	<b>30 927 559</b>	<b>30 751 351</b>	<b>41 637 987</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>260 710 862</b>	<b>243 687 339</b>	<b>243 669 213</b>	<b>249 719 873</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

## MODERN LEASING

### ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

(En dinars tunisiens)

30/06/2016 30/06/2015 31/12/2015

#### ENGAGEMENTS DONNES

Engagement de financement en faveur de la clientèle	30 896 786	24 671 677	14 345 251
Engagements sur titres	0	0	0
<b>Engagements donnés</b>	<b>24 671 677</b>	<b>24 671 677</b>	<b>14 345 251</b>

#### ENGAGEMENTS RECUS

Garanties Reçues	3 354 000	2 500 000	2 500 000
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	45 423 247	38 784 809	42 296 527
Valeurs des biens, objet de leasing	217 220 333	189 384 888	203 798 073
<b>Engagements reçus</b>	<b>230 669 697</b>	<b>230 669 697</b>	<b>248 594 600</b>

#### ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Emprunts obtenus non encore encaissés	0	0	0
---------------------------------------	---	---	---

## ETAT DE RESULTAT

(En dinars tunisiens)

Désignation	Notes	30/06/2016	30/06/2015 (retraité en proforma)	30/06/2015 (publié)	31/12/2015
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>					
Intérêt de crédit bail		11 145 811	9 216 487	9 216 487	19 908 537
Autres produits d'exploitation		857 623	462 877	462 877	1 168 221
Variation des produits réservés		<87 828>	<182 357>	<182 357>	<241978>
Charges financières		<6 302 083>	<5 721 439>	<5 721 439>	<12062711>
Produit du portefeuille commercial et d'investissement		102 804	140 220	140 220	168 709
<b>Produits nets</b>	<b>13</b>	<b>5 716 326</b>	<b>3 915 788</b>	<b>3 915 788</b>	<b>8 940 778</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>					
-					
Charges de personnel	<b>14</b>	<1 312 301>	<1 241 044>	<1 241 044>	<2 574 684>
Dotation net aux provisions créances douteuses	<b>15</b>	<1 501 831>	<774 899>	<774 899>	<1903064>
Dotation sur titres		0	<40 328>	<40 328>	<95106>
Dotations aux amortissements des immo propres	<b>16</b>	<136 261>	<161 003>	<161 003>	<342956>
Dotations pour risques et charges		0	0	0	<43719>
Autres charges d'exploitation	<b>17</b>	<1 448 918>	<990 550>	<990 550>	<2183785>
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>&lt;4 399 312&gt;</b>	<b>&lt;3 207 824&gt;</b>	<b>&lt;3 207 824&gt;</b>	<b>-7 143 315</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 317 015</b>	<b>707 964</b>	<b>707 964</b>	<b>1 797 463</b>
Autres gains ordinaires		22 604	204 878	204 878	245 480
Autres pertes ordinaires		<2 307>	<8 250>	<8 250>	<10769>
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>1 337 312</b>	<b>904 592</b>	<b>904 592</b>	<b>2 032 174</b>
Impôt sur les sociétés		<412 398>	<174 174>	<174 174>	<580751>
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>924 914</b>	<b>730 418</b>	<b>730 418</b>	<b>1 451 423</b>
Eléments extraordinaires					
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>924 914</b>	<b>730 418</b>	<b>730 418</b>	<b>1 451 423</b>
Effet de la modification comptable		0	176 208	0	176 208
<b>Résultat net de l'exercice après modification comptable</b>		<b>924 914</b>	<b>906 626</b>	<b>730 418</b>	<b>1 627 631</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(En dinars tunisiens)

	30/06/2016	30/06/2015 (retraité en proforma)	30/06/2015 (publié)	31/12/2015
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Encaissements reçus des clients	68 770 727	76 707 215	76 707 215	121 885 940
Déc. de l'acquis. d'immo. Leasing	-56 160 739	-76 519 595	-76 519 595	-141 533 647
Sommes versés au personnel et aux	-1 572 286	-1 256 060	-1 256 060	-2 254 078
Titres de placement et participation	0	0	-434 672	0
Intérêts payés CMT	-7 120 501	-6 620 070	-6 620 070	-12 198 558
Autres flux de trésorerie	-2 159 187	-1 062 200	-1 062 200	-2 878 240
Etat impôts et taxes payés	-212 857	-773 604	-773 604	-486 794
<b>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</b>	<b>1 545 158</b>	<b>-9 524 315</b>	<b>-9 958 987</b>	<b>-37 465 377</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>				
Déc. de l'acquis. d'immob. Propres	-458 540	-31 513	-31 513	-215 790
Enc. de la cession d'immo. Propres	0	29 000	29 000	567 800
Déc. de l'acquis. d'immo. Financières (*)	-300 000	-434 672	0	-475 000
Enc de la cession. d'immo. Financières	350 500	0	0	0
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</b>	<b>-408 040</b>	<b>-437 185</b>	<b>-2 513</b>	<b>-122 990</b>
<b>Flux de trésorerie liés au financement</b>				
Libération du capital	0	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Dividendes et autres distributions	0	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000
Enc. provenant des emprunts	165 000 000	179 486 820	179 486 820	378 750 000
Remboursements d'emprunts	-164 908 181	-170 953 441	-170 953 441	-350 167 026
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>91 819</b>	<b>17 533 379</b>	<b>17 533 379</b>	<b>37 582 974</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>1 228 937</b>	<b>7 571 879</b>	<b>7 571 879</b>	<b>-5 393</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>4 023 553</b>	<b>4 028 946</b>	<b>4 028 946</b>	<b>4 028 946</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>5 252 489</b>	<b>11 600 825</b>	<b>11 600 825</b>	<b>4 023 553</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 30 JUIN 2016

### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société « MODERN LEASING » arrêtés au 30 Juin 2016, sont établis conformément aux principes comptables et aux conventions de base tels que prévus par la Loi n° 96-112 du 30 Décembre 1996 et le Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996 ainsi que les Normes Comptables prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 Décembre 1996.

### 2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Société « Modern Leasing » ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence.

#### 2.1. Les créances immobilisées et provisions y afférentes :

##### a. Créances immobilisées :

Les contrats de leasing établis par Modern Leasing transfèrent aux preneurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs.

Avant l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient sous la rubrique « Immobilisations données en leasing » parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Avec l'entrée en vigueur de cette norme, la société comptabilise, les contrats conclus à partir du 01 janvier 2008 selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Cette nouvelle approche de présentation a été appliquée en 2009, de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de leasing est l'investissement brut dans le contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de leasing.

##### b. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

- **A** : Actifs courants 0 %
- **B1** : Actifs nécessitant un suivi particulier 0 %
- **B2** : Actifs incertains 20 %
- **B3** : Actifs préoccupants 50 %
- **B4** : Actifs compromis 100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite de la valeur vénale des biens donnés en leasing, des marges réservées et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur vénale des biens donnés en leasing est déterminée par application d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition, selon la nature du bien :

Biens donnés en leasing	Décote annuelle
Matériel roulant	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
Matériel spécifique	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
Immeuble	Valeur d'origine avec une décote de 14,29% par an d'âge

Si le matériel a fait l'objet d'un remplacement à une valeur inférieure à la valeur vénale après décote, la correction se fait par le calcul de la valeur vénale sur la base du nouvel investissement amorti sur la durée d'amortissement restante du contrat initial.

Les provisions ainsi déterminées sont imputées, en premier lieu, sur le poste « Créances de leasing : impayées », puis en second lieu sur le poste « Créances de leasing : encours financiers ».

**c. Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :**

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de clôture de l'exercice et de l'expérience acquise par la direction.

Cette analyse a pour objectif d'identifier des groupes homogènes de relations du portefeuille qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des financements, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui objectivement permet d'anticiper une perte de valeur sur l'ensemble du groupe identifié et du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade affectée individuellement aux différentes relations..

La société « MODERN LEASING » a déterminé cette provision selon la démarche suivante :

- a) Constitution de groupes d'actifs homogènes
- b) Détermination de taux de migration moyens
- c) Détermination des facteurs scalaires relatifs à chaque groupe d'actifs
- d) Estimation des taux de provisions en se basant sur les pertes finales
- e) Détermination de la provision collective à constater

## **2.2. Comptabilisation des charges encourues :**

Les intérêts encourus et les charges assimilées, les commissions ainsi que les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la société en compte de régularisation.

## **2.3. Immobilisations corporelles et incorporelles :**

### **a. Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques et sont comptabilisées au prix d'acquisition historique.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

### **b. Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations propres sont comptabilisées à leur coût d'achat hors TVA récupérable.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les durées d'utilisation estimées comme suit :

<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Durée d'utilisation estimée</b>	<b>Méthode d'amortissement</b>
Mobiliers et matériels de bureaux	10 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements aménagements et installations	10 ans	Linéaire
Coffre fort	10 ans	Linéaire
Autres matériels	10 ans	Linéaire

## **2.4. Retraitements opérés pour les besoins de la comparabilité**

il a été décidé de procéder à des retraitements en proforma sur les données historiques au 30/06/2015. Ces retraitements ont été opérés conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne N°11 « modifications comptables » et visent à :

- Assurer la comparabilité des données historiques par rapport à celles arrêtées au 31 décembre 2014,
- Améliorer la pertinence de l'information financière publiée.

Les modifications comptables opérées ont porté sur :

- Une correction des capitaux propres d'ouverture et des postes « autres passifs courants » et « autres actifs courants », afin de refléter l'incidence de la correction du montant de l'impôt sur les sociétés suite à la correction symétrique des provisions et des agios réintégrés lors du redressement fiscal relatif à l'exercice 2010 et que la société a opérée lors de dépôt des déclarations rectificatives de l'impôt sur les sociétés des exercices 2011, 2012, 2013 et 2014.
- Un changement de présentation de certains postes de l'état flux de trésorerie.

L'ensemble des retraitements effectués et de leurs incidences sur les différentes rubriques du bilan et de l'état de résultat, se présente ainsi :



**a- Retraitement du bilan, données comparatives au 30 juin 2015**

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Effet de la modification comptable	Montant après retraitement
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>		<b>30 020 933</b>	<b>176 208</b>	<b>30 197 141</b>
	Effet de la modification comptable pour tenir compte de l'effet de la correction symétrique sur l'impôt sur les sociétés		176 208	
<b>Total des capitaux propres après résultat</b>		<b>30 751 351</b>	<b>176 208</b>	<b>30 927 559</b>
<b>Autres passifs courants</b>		<b>11 655 431</b>	<b>-158 081</b>	<b>11 497 350</b>
	Etat impôts et taxes		-158 081	
<b>Autres actifs courants</b>		<b>9 437 350</b>	<b>18 127</b>	<b>9 455 477</b>
	Etat impôts et taxes		18 127	

**b- Retraitement de l'état de résultat, données comparatives au 30 juin 2015**

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
<b>Résultat net de l'exercice après modification comptable</b>		<b>730 418</b>	<b>176 208</b>	<b>906 626</b>
	Effet de la modification comptable pour tenir compte de l'effet de la correction symétrique sur l'impôt sur les sociétés		176 208	

**c- Retraitement de l'état de flux, données comparatives au 30 juin 2015**

Les décaissements relatifs à l'acquisition du portefeuille d'investissement ont été pris en compte au niveau des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement au lieu des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

**3. NOTES EXPLICATIVES**

*(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)*

**Note 1 – Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de ce poste s'élève, au 30 Juin 2016, à 5 258 900 DT et se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Banques	5 257 761	11 692 216	4 029 357
Caisses	1 139	2 146	607
<b>Total</b>	<b>5 258 900</b>	<b>11 694 362</b>	<b>4 029 964</b>

**Note 2 – Créances de leasing : encours financiers :**

Au 30 Juin 2016, le montant des encours financiers a atteint 231 810 560 DT, et se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Immobilisations données en Leasing	27 833 609	28 646 484	28 443 099
Amortissements Leasing	-26 493 753	-27 305 230	-27 100 380
Créances immobilisées	240 981 133	212 671 255	228 133 907
<b>Sous-total</b>	<b>242 320 990</b>	<b>214 012 509</b>	<b>229 476 626</b>
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-1 558 151	-1 424 990	-1 399 465
<b>Créances de leasing : encours financiers</b>	<b>240 762 839</b>	<b>212 587 519</b>	<b>228 077 161</b>
Provisions sur encours	-7 586 959	-6 851 174	-7 157 631
Provisions collectives	-1 260 749	-944 116	-1 200 749
Provisions additionnelle	-104 571	-114 261	-104 571
<b>Total des provisions</b>	<b>-8 952 279</b>	<b>-7 909 550</b>	<b>-8 462 951</b>
<b>Valeurs Nettes</b>	<b>231 810 560</b>	<b>204 677 969</b>	<b>219 614 210</b>

**Note 2.1 – Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location :**

Le poste créances immobilisées brutes au 30 Juin 2016 a atteint 242 320 990 DT. Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location se détaillent comme suit :

Libellé	En Principal			En Intérêts			Total
	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	
<b>Loyer</b>	77 473 076	159 041 694	5 806 220	19 918 946	24 769 682	734 619	<b>287 744 237</b>
<b>Total</b>	242 320 990			45 423 247			<b>287 744 237</b>

**Note 2.2 – Encours nets des provisions :**

Au 30 Juin 2016, le solde comptable de l'encours, net des provisions, a atteint un montant de 231 810 560 DT.

Le détail de cet encours par classe de risque se présente comme suit :

Classe de risque	Engagement bruts 30/06/2016	Produits perçus d'avance	Provisions			Encours nets au 30/06/2016
			Au 31/12/2015	Dotation/Reprise	Au 30/06/2016	
Classe 0	152 562 278	-185 845		-	-	152 376 433
Classe 1	70 140 688	-612 673		-	-	69 528 015
Classe 2	5 289 374	-3 459	-19 745	-5 926	-25 671	5 260 243
Classe 3	2 820 746	-1 472	-156 344	8 266	-148 078	2 671 196
Classe 4	11 507 905	-754 703	-7 086 113	-431 668	-7 517 781	3 235 421
Provisions collectives			-1 200 749	-60 000	-1 260 749	-1 260 749
<b>Total</b>	<b>242 320 990</b>	<b>-1 558 151</b>	<b>-8 462 951</b>	<b>-489 328</b>	<b>-8 952 279</b>	<b>231 810 560</b>

### Note 3 – Créances de leasing impayées et engagements nets

#### Note 3.1 – Créances de leasing impayées :

Le poste « Créances de leasing impayées » totalise au 30 Juin 2016, un solde net de 6 273 005 DT et s'analyse comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Créances clients	15 889 893	13 643 783	14 248 304
Provisions pour dépréciation comptes clients	-7 887 342	-6 300 074	-6 874 839
Produits réservés suite consolidation et relocations	-267 494	-267 493	-267 494
Marges réservées	-1 462 052	-1 314 604	-1 374 224
<b>Total</b>	<b>6 273 005</b>	<b>5 761 612</b>	<b>5 731 747</b>

La structure des impayés, provisions sur impayés et marges réservées par classe de risque au 30 Juin 2016, se présente comme suit :

<b>Classe de risque</b>	<b>Valeur brute 30/06/2016</b>	<b>Provisions</b>			<b>Marges réservés et produits réservés suite relocations et consolidations</b>
		<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Dotation/ Reprise</b>	<b>Au 30/06/2016</b>	<b>Au 30/06/2016</b>
Classe 0	2 201	-	-	-	-
Classe 1	5 039 478	-	-	-	-
Classe 2	1 250 764	-272 410	-710	-273 120	-201 698
Classe 3	1 272 853	-424 642	2 139	-422 503	-200 349
Classe 4	8 324 597	-6 177 787	-1 013 932	-7 191 719	-1 327 499
<b>Total</b>	<b>15 889 893</b>	<b>-6 874 839</b>	<b>-1 012 503</b>	<b>-7 887 342</b>	<b>-1 729 546</b>

**Note 3.2 – Analyse classification des actifs**

Libellé	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe3	Classe 4	Total
Créances de leasing encours financiers	152 376 433	69 528 015	5 285 915	2 819 274	10 753 202	240 762 839
Impayés	2 201	5 039 478	1 250 764	1 272 853	8 324 597	15 889 893
Contrat en instance de mise en force	2 095 606					2 095 606
<b>Créances de leasing encours financiers</b>	<b>154 474 240</b>	<b>74 567 493</b>	<b>6 536 678</b>	<b>4 092 127</b>	<b>19 077 799</b>	<b>258 748 338</b>
Avances reçues	1 214 285					1 214 285
<b>Encours global</b>	<b>153 259 955</b>	<b>74 567 493</b>	<b>6 536 678</b>	<b>4 092 127</b>	<b>19 077 799</b>	<b>257 534 052</b>
Engagement hors bilan	29 159 448	1 737 338				30 896 786
<b>Total engagement</b>	<b>182 419 403</b>	<b>76 304 831</b>	<b>6 536 678</b>	<b>4 092 127</b>	<b>19 077 799</b>	<b>288 430 839</b>
Marges réservés	0	0	201 698	200 349	1 327 499	1 729 546
Provisions individuelles	0	0	298 792	570 581	14 604 928	15 474 301
Provisions additionnelles					104 571	104 571
<b>Couvertures des actifs classés 2, 3, 4</b>			<b>500 490</b>	<b>770 930</b>	<b>16 036 998</b>	<b>17 308 418</b>
Provisions collectives	954 582	306 167				1 260 749
<b>Couvertures des clients classés en 0 et 1</b>	<b>954 582</b>	<b>306 167</b>				<b>1 260 749</b>

### **Note 3.3 – Analyse par type de matériels**

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Matériels roulant	207 661 955	175 000 356	192 489 089
Matériels spécifiques	30 878 405	32 127 057	31 115 119
Immobilier	18 112 371	19 103 889	18 721 257
<b>Total</b>	<b>256 652 731</b>	<b>226 231 302</b>	<b>242 325 464</b>

### **Note 3.4 – Analyse par secteur d'activité**

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Bâtiment et travaux publics	44 863 921	38 186 127	41 019 455
Industrie	26 426 085	28 806 689	26 470 895
Tourisme	3 794 336	3 415 834	4 121 434
Commerce et service	135 785 741	115 543 349	127 506 954
Agriculture	45 782 648	40 279 303	43 206 726
<b>Total</b>	<b>256 652 731</b>	<b>226 231 302</b>	<b>242 325 464</b>

### **Note 4– Portefeuille titres d'investissement:**

Le solde net de ce poste s'élève 5 482 991 DT au 30 juin 2016 et s'analyse ainsi :

<b>Libellés</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Immobilisations financières	5 978 476	6 077 581	6 041 476
Provisions sur immobilisations financières	<495 485>	-440 707	<495 485>
<b>Total net</b>	<b>5 482 991</b>	<b>5 636 874</b>	<b>5 545 991</b>

Les mouvements de ce poste sont détaillés dans le tableau qui suit :

Libellés	Valeurs au 31/12/15	Mouvements 1 semestre 2016		Valeurs au 30/06/2016	Provisions				Valeurs Nettes au 30/06/2016
		Acquisition/ Reclassement	Cession et remboursement		Déc. 2015	Dotations	Reprise	30/06/2016	
STIMEC	15 084	0	0	15 084	5 187	0	0	5 187	9 897
SALIM	372 936	0	0	372 936	0	0	0	0	372 936
SIMSICAR	900 075	0	0	900 075	0	0	0	0	900 075
SGRC	199 990	0	0	199 990	0	0	0	0	199 990
SMT	25 000	0	25 000	-	25 000	0	25 000	-	-
BH TECHNOL	115 000	0	0	115 000	115 000	0	0	115 000	-
SIFIB	498	0	0	498	0	0	0	0	498
UTB	5 998	0	0	5 998	5 998	0	0	5 998	-
Fonds gérés SIM SICAR	4 306 895	300 000	338 000	4 268 895	341 268	25000	0	341 268	3 927 627
Fonds gérés ATID	100 000	0	0	100 000	3 032	0	0	3 032	96 968
<b>Total</b>	<b>6 041 476</b>	<b>300 000</b>	<b>363 000</b>	<b>5 978 476</b>	<b>495 485</b>	<b>25000</b>	<b>25 000</b>	<b>495 485</b>	<b>5 482 991</b>

Le portefeuille titres au 30/06/2016 s'analyse comme suit:

<b>Libellés</b>	<b>Nombre de titre</b>	<b>Nombre de titres ML</b>	<b>% part</b>	<b>Valeurs au 30/06/2016</b>	<b>Provision au 30/06/2016</b>	<b>Valeur nette au 30/06/2016</b>
STIMEC	140 000	1 400	1,00%	15 084	5 187	9 897
SALIM	2 660 000	46 617	1,75%	372 936	0	372 936
SIMSICAR	3 600 000	180 015	5,00%	900 075	0	900 075
SGRC	200 000	19 999	10,00%	199 990	0	199 990
BH TECHNOL	80 000	1 150	1,44%	115 000	115 000	0
SIFIB	30000	9	0,03%	498	0	498
UTB	3 254 200	1 000	0,03%	5 998	5 998	0
Fonds gérés SIM SICAR				4 268 895	366 268	3 902 627
Fonds gérés ATID				100 000	3 032	96 968
<b><i>Total</i></b>				<b>5 978 476</b>	<b>495 485</b>	<b>5 482 991</b>

**Note 5 – Immobilisations propres :**

Le solde de ce poste a atteint au 30 Juin 2016 un total net de 1 430 196 DT et se détaille comme suit :

<b><u>Libellés</u></b>	<b><u>Val. Brute au 31/12/15</u></b>	<b><u>Acquisition 2016</u></b>	<b><u>Cession 2016</u></b>	<b><u>Val. Brute au 30/06/2016</u></b>	<b><u>Amort au 31/12/15</u></b>	<b><u>Dotations 2016</u></b>	<b><u>Amort sur cession</u></b>	<b><u>Amort au 30/06/2016</u></b>	<b><u>VCN au 30/06/16</u></b>
Logiciels	1 785 294	21 272	0	1 806 566	-1 537 647	-71 211	0	-1 608 858	197 708
Terrain	134 384	68 312	0	202 696	-	0	0	0	202 696
Constructions	316 021	387378	0	703 399	-34 350	-6 320	0	-40 670	662 729
A.A.I.	343 039	4 662	0	347 701	-200 561	-15 099	0	-215 660	132 041
M.M.B.	145 905	3 882	0	149 787	-78 922	-7 212	0	-86 134	63 653
Matériel Informatique	532 085	6 302	0	538 387	-511 823	-13 876	0	-525 699	12 688
Autres matériels	55 135	0	0	55 135	-40 025	-1 836	0	-41 861	13 274
Matériel roulant	258 789	0	0	258 789	-131 289	-20 706	0	-151 995	106 794
Immobilisations en cours	21 459	17 156	0	38 615	-	0	0	0	38 615
<b><u>Total</u></b>	<b><u>3 592 110</u></b>	<b><u>508 964</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>4 101 074</u></b>	<b><u>-2 534 617</u></b>	<b><u>-136 261</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>-2 670 878</u></b>	<b><u>1 430 196</u></b>



## **Note 6 – Autres Actifs :**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2016 à 8 359 604 DT. Il se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Note</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015 (retraité)</b>	<b>30/06/2015 (publié)</b>	<b>31/12/2015</b>
Fournisseurs, avances et acomptes		0	622 285	622 285	3 205 238
Prêts au personnel long terme		92 236	98 029	98 029	63 364
Prêts au personnel court terme		160 467	139 003	139 003	172 436
Frais d'émission des emprunts		196 015	155 592	155 592	293 836
Etat, impôts et taxes	<b>6.1</b>	7 546 164	8 158 100	8 139 973	7 015 100
Cautionnements		950	14 904	14 904	950
Compte d'attente		101 254	118 192	118 192	95 059
Débiteurs divers		2 310	111 275	111 275	14 296
Charges comptabilisées d'avance		318 831	53 000	53 000	276 639
Produits à recevoir		0	0	0	1 599
<b>Total brut</b>		<b>8 418 227</b>	<b>9 470 381</b>	<b>9 452 254</b>	<b>11 138 517</b>
Provisions pour dépréciations des actifs courants		-58 623	-14 904	-14 904	(58 623)
<b>Total net</b>		<b>8 359 604</b>	<b>9 455 477</b>	<b>9 437 350</b>	<b>11 079 895</b>

(\*) : Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir notre 2.4).

## **Note 6.1 – Etat impôts et taxes :**

Le montant des impôts et taxes a atteint 7 546 164 DT au 30 Juin 2016 détaillé comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015 (retraité)</b>	<b>30/06/2015 (publié)</b>	<b>31/12/2015</b>
Avance TFP	3 418	4 365	4 365	0
Retenue à la source sur placement et jetons de présence	9 686	11 215	11 215	17 368
Acomptes prévisionnels	174 225	66 582	66 582	133 163
Crédit d'impôt (*)	0	309 775	291 648	401 274
Crédit de TVA	7 316 283	7 708 853	7 708 853	6 417 221
Retenue à la source ATAWA	42 552	57 311	57 311	46 074
<b>Total</b>	<b>7 546 164</b>	<b>8 158 100</b>	<b>8 139 973</b>	<b>7 015 100</b>

(\*) : Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir notre 2.4).

## **Note 7– Dettes envers les établissements financiers :**

Le solde de ce poste s'élève, au 30 Juin 2016, à 6 411 DT et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Banques	6 411	93 537	6 411
<b>Total</b>	<b>6 411</b>	<b>93 537</b>	<b>6 411</b>

**Note 8 – Dettes envers la clientèle :**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2016 à 1 821 327 DT. Il se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Clients créditeurs	1 821 327	2 486 692	2 110 366
<b>Total</b>	<b>1 821 327</b>	<b>2 486 692</b>	<b>2 110 366</b>

**Note 9 – Emprunts et dettes rattachées :**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2016 à 195 220 671 DT. Il se détaille comme suit :

Libellés	Solde au 31/12/2015	Accords / Souscription	Reclassements renouvellement abonnements	Règlements	Solde au 30/06/2016	Note
Emprunts à long terme	101 539 860	60 000 000	-63 633 242	0	97 906 618	<b>9.1</b>
Emprunts à court terme	23 457 024	0	13 633 242	-12 208 181	24 882 085	<b>9.2</b>
Emprunt obligataire	26 000 000	0	0	-5 200 000	20 800 000	
Découvert mobilisé et crédit relais	3 000 000	10 000 000	0	-3 000 000	10 000 000	
Certificat dépôt	2 000 000	2 000 000	0	-2 000 000	2 000 000	
Intérêts courus	2 209 566	0	1 452 733	-2 209 566	1 452 733	<b>9.3</b>
Billets de trésorerie	38 000 000	93 000 000	0	-92 500 000	38 500 000	
Intérêts payés d'avances	-259 180	0	-320 765	259 180	-320 765	
<b>Total</b>	<b>195 947 270</b>	<b>165 000 000</b>	<b>-48 868 032</b>	<b>-116 858 567</b>	<b>195 220 671</b>	

**Note 9.1 – Emprunts à long terme :**

Le montant des emprunts à long terme a atteint 97 906 618 DT, au 30 Juin 2016, détaillé comme suit :

Libellés	Solde au 31/12/2015	Accords / Souscription	Reclassements ou règlements	Solde au 30/06/2016
Crédit BH	27 333 648	0	3 975 898	23 357 749
Crédit BIAT	1 206 348	0	720 899	485 449
Crédit AMEN BANK	9 089 691	2 000 000	2 615 295	8 474 396
Crédit EL BARAKA	35 000 000	50 000 000	50 000 000	35 000 000
Crédit TQB	857 143	0	285 714	571 429
Crédit ATTIJARI BANQUE	9 525 801	5 000 000	1 779 408	12 746 393
Crédit STB	5 250 000	0	1 500 000	3 750 000
Crédit BTE	6 927 229	0	956 027	5 971 203
Crédit BNA	3 750 000	0	500 000	3 250 000
Crédit ATB	2 600 000	3 000 000	1 300 000	4 300 000
<b>Total</b>	<b>101 539 860</b>	<b>60 000 000</b>	<b>63 633 242</b>	<b>97 906 618</b>

**Note 9.2 – Emprunts à court terme :**

Le montant des emprunts à court terme a atteint 24 882 085 DT au 30 Juin 2016, détaillé comme suit :

Libellés	31/12/2015	Reclassements/ Renouvellements/ Abonnements	Règlements	30/06/2016
Échéance à - 1 an/Emprunt BH	8 805 391	3 975 898	-4 408 020	8 373 270
Échéance à - 1 an/Emprunt BIAT	1 441 799	720 899	-720 899	1 441 799
Échéance à - 1 an/Emprunt AMEN BANK	3 992 681	2 615 295	-2 190 593	4 417 384
Échéance à - 1 an/Emprunt TQB	571 429	285 714	-285 714	571 429
Échéance à - 1 an/Emprunt ATTIJARI	2 043 003	1 779 408	-1 016 937	2 805 475
Échéance à - 1 an/Emprunt STB	3 000 000	1 500 000	-1 500 000	3 000 000
Échéance à - 1 an/Emprunt BTE	1 802 721	956 027	-886 018	1 872 730
Échéance à - 1 an/Emprunt BNA	1 000 000	500 000	-500 000	1 000 000
Échéance à - 1 an/Emprunt ATB	800 000	1 300 000	-700 000	1 400 000
<b><u>Total</u></b>	<b><u>23 457 024</u></b>	<b><u>13 633 242</u></b>	<b><u>-12 208 181</u></b>	<b><u>24 882 085</u></b>

**Note 9.3 – Intérêts courus :**

Les intérêts courus et non échus sur les crédits bancaires s'élèvent à **1 452 733 DT** et se détaillent comme suit :

Libellés	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Intérêts sur crédit BH	39 898	51 101	45 978
Intérêts sur crédit BTE	60 840	74 370	67 746
Intérêts sur crédit AMEN BANK	48 370	66 332	77 647
Intérêts sur crédit ALBARAKA BANK	562 892	198 095	235 531
Intérêts courus ZITOUNA	109 779	104 299	108 986
Intérêts courus ATTIJARI	20 574	25 885	22 649
Intérêts courus STB	64 873	19 767	76 284
Intérêts courus emprunt obligataire	496 351	615 808	1 467 754
Intérêts courus ATB	34 567	43 784	39 176
Agios débiteurs 4ème trimestre	14 589	63 739	67 816
<b>Total</b>	<b>1 452 733</b>	<b>1 263 180</b>	<b>2 209 566</b>

Les mouvements enregistrés sur le poste emprunts et dettes rattachés sont récapitulés dans le tableau suivant:

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BTE 2014	4 146 452	0	451 577	3 694 875	954 301	2 740 574
BTE 2015	4 583 498	0	434 441	4 149 057	918 429	3 230 628
<b>TOTAL BTE</b>	<b>8 729 950</b>	<b>0</b>	<b>886 018</b>	<b>7 843 932</b>	<b>1 872 730</b>	<b>5 971 203</b>
STB 2012	2 000 000	0	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
STB 2012	1 500 000	0	500 000	1 000 000	1 000 000	0
STB 2015	4 750 000	0	500 000	4 250 000	1 000 000	3 250 000
<b>TOTAL STB</b>	<b>8 250 000</b>	<b>0</b>	<b>1 500 000</b>	<b>6 750 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>3 750 000</b>
BIAT 2010	250 000	0	71 429	178 571	142 857	35 714
BIAT 2010	250 000	0	71 429	178 571	142 857	35 714
BIAT 2010	500 000	0	142 857	357 143	285 714	71 429
BIAT 2010	648 148	0	185 185	462 963	370 370	92 593
BIAT 2010	1 000 000	0	250 000	750 000	500 000	250 000
<b>TOTAL BIAT</b>	<b>2 648 148</b>	<b>0</b>	<b>720 899</b>	<b>1 927 249</b>	<b>1 441 799</b>	<b>485 449</b>
AMEN BANK 2010	214 286	0	71 429	142 857	142 857	0
AMEN BANK 2010	750 000	0	250 000	500 000	500 000	0
AMEN BANK 2010	500 000	0	142 857	357 143	285 714	71 429
AMEN BANK 2011	321 429	0	71 429	250 000	142 857	107 143
AMEN BANK 2011	803 571	0	178 571	625 000	357 143	267 857
AMEN BANK 2011	700 000	0	100 000	600 000	200 000	400 000
AMEN BANK 2014	1 381 584	0	192 445	1 189 138	406 050	783 089
AMEN BANK 2014	1 400 000	0	200 000	1 200 000	400 000	800 000
AMEN BANK 2014	2 000 000	0	250 000	1 750 000	500 000	1 250 000
AMEN BANK 2014	800 000	0	100 000	700 000	200 000	500 000
AMEN BANK 2015	1 311 503	0	133 862	1 177 641	282 762	894 879
AMEN BANK 2015	950 000	0	100 000	850 000	200 000	650 000

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
AMEN BANK 2015	950 000	0	100 000	850 000	200 000	650 000
AMEN BANK 2015	1 000 000	0	100 000	900 000	200 000	700 000
AMEN BANK 2016	0	2 000 000	200 000	1 800 000	400 000	1 400 000
<b>TOTAL AMEN</b>	<b>13 082 372</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 190 593</b>	<b>12 891 780</b>	<b>4 417 384</b>	<b>8 474 396</b>
<b>TQB</b>	1 428 571		285 714	1 142 857	571 429	571 429
<b>TOTAL TQB</b>	<b>1 428 571</b>	<b>0</b>	<b>285 714</b>	<b>1 142 857</b>	<b>571 429</b>	<b>571 429</b>
BH 2009	315 178	0	18 058	297 119	297 119	
BH 2009	586 176	0	479 698	106 479	106 479	
BH 2010	620 355	0	243 226	377 129	377 129	
BH 2010	997 011	0	322 863	674 148	674 148	
BH 2010	581 773	0	159 013	422 760	332 021	90 739
BH 2010	284 579	0	79 834	204 744	166 807	37 937
BH 2011	882 088	0	150 254	731 835	313 686	418 149
BH 2011	939 743	0	147 396	792 348	305 599	486 749
BH 2011	469 872	0	73 698	396 174	152 799	243 374
BH 2012	1 882 563	0	294 937	1 587 626	611 908	975 718
BH 2012	506 839	0	72 840	433 998	151 122	282 876
BH 2012	2 748 517	0	359 889	2 388 628	751 287	1 637 341
BH 2013	3 639 204	0	331 123	3 308 082	696 283	2 611 798
BH 2013	3 807 839	0	331 698	3 476 141	684 624	2 791 516
BH 2014	8 234 446	0	629 209	7 605 237	1 323 685	6 281 552
BH 2015	9 642 857	0	714 286	8 928 571	1 428 571	7 500 000
<b>TOTAL BH</b>	<b>36 139 039</b>	<b>0</b>	<b>4 408 020</b>	<b>31 731 019</b>	<b>8 373 270</b>	<b>23 357 749</b>
ATTIJARI 2012	2 500 000	0	357 143	2 142 857	714 286	1 428 571
ATTIJARI 2014	4 425 805	0	302 794	4 123 011	637 189	3 485 822
ATTIJARI 2015	4 643 000	0	357 000	4 286 000	714 000	3 572 000
ATTIJARI 2016	0	5 000 000	0	5 000 000	740 000	4 260 000

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<b>TOTAL ATTIJARI</b>	<b>11 568 805</b>	<b>5 000 000</b>	<b>1 016 937</b>	<b>15 551 868</b>	<b>2 805 475</b>	<b>12 746 393</b>
BNA 2015	4 750 000	0	500 000	4 250 000	1 000 000	3 250 000
<b>TOTAL BNA</b>	<b>4 750 000</b>	<b>0</b>	<b>500 000</b>	<b>4 250 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 250 000</b>
ATB 2015	3 400 000	0	400 000	3 000 000	800 000	2 200 000
ATB 2016	0	3 000 000	300 000	2 700 000	600 000	2 100 000
<b>TOTAL ATB</b>	<b>3 400 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>700 000</b>	<b>5 700 000</b>	<b>1 400 000</b>	<b>4 300 000</b>
EMPRUNT OBLIGATAIRE	26 000 000	0	5 200 000	20 800 000	0	20 800 000
<b>TOTAL EMPRUNT OBLIGATAIRE</b>	<b>26 000 000</b>	<b>0</b>	<b>5 200 000</b>	<b>20 800 000</b>	<b>0</b>	<b>20 800 000</b>
<b>TOTAL DES CREDITS BANCAIRES</b>	<b>115 996 885</b>	<b>10 000 000</b>	<b>17 408 181</b>	<b>108 588 704</b>	<b>24 882 085</b>	<b>83 706 618</b>

#### CERTIFICAT DE LEASING

AL BARAKA BANK	35 000 000	50 000 000	50 000 000	35 000 000	35 000 000	
<b>TOTAL AL BARAKA BANK</b>	<b>35 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>35 000 000</b>	<b>35 000 000</b>	

#### BILLET DE TRESORERIE

BANQUE ZITOUNA	15 000 000	30 000 000	30 000 000	15 000 000		15 000 000
<b>TOTAL AL BANK ZITOUNA</b>	<b>15 000 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>15 000 000</b>		<b>15 000 000</b>
SICAV BHO	7 500 000	28 000 000	28 000 000	7 500 000		7 500 000
<b>TOTAL SICAV BHO</b>	<b>7 500 000</b>	<b>28 000 000</b>	<b>28 000 000</b>	<b>7 500 000</b>		<b>7 500 000</b>
ASSURANCE SALIM	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000		2 500 000
<b>TOTAL ASSURANCE SALIM</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 500 000</b>		<b>2 500 000</b>
SICAV TANIT	2 500 000	13 500 000	12 000 000	4 000 000		4 000 000
<b>TOTAL SICAV TANIT</b>	<b>2 500 000</b>	<b>13 500 000</b>	<b>12 000 000</b>	<b>4 000 000</b>		<b>4 000 000</b>
TUNISIE SICAV	1 000 000	2 000 000	3 000 000	0		0
<b>TOTAL TUNISIE SICAV</b>	<b>1 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
ATTIJARI OBL SICAV	5 000 000	7 000 000	7 500 000	4 500 000		4 500 000
<b>TOTAL ATTIJARI OBL SICAV</b>	<b>5 000 000</b>	<b>7 000 000</b>	<b>7 500 000</b>	<b>4 500 000</b>		<b>4 500 000</b>

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
ATTIJARI FCP DYAMIQUE	0	1 000 000	500 000	500 000		500 000
<b>TOTAL TUNISIAN PRUDENCE FUND</b>		<b>1 000 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>		<b>500 000</b>
SICAV ENTREPRISE	1 000 000	0	1 000 000	0		0
<b>TOTAL SICAV ENTREPRISE</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
ATTIJARI SICAR	3 500 000	9 000 000	8 000 000	4 500 000		4 500 000
<b>TOTAL ATTIJARI SICAR</b>	<b>3 500 000</b>	<b>9 000 000</b>	<b>8 000 000</b>	<b>4 500 000</b>		<b>4 500 000</b>
<b>TOTAL BILLET TRESORERIE</b>	<b>38 000 000</b>	<b>93 000 000</b>	<b>92 500 000</b>	<b>38 500 000</b>	<b>0</b>	<b>38 500 000</b>
<b>AUTRES CREDIT COURT TERME</b>						
CERTIFICAT DE DEPOT QNB	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
CREDIT RELAIS BH	0	10 000 000	0	10 000 000	0	10 000 000
DECOUVERT MOBILISE BH	3 000 000	0	3 000 000	0	0	0
<b>TOTAL AUTRES CREDIT COURT TERME</b>	<b>5 000 000</b>	<b>12 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>12 000 000</b>	<b>0</b>	<b>12 000 000</b>

**Note 10 – Fournisseurs et comptes rattachés :**

Ce poste totalise au 30 Juin 2016, un solde 19 270 154 DT et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Fournisseurs Leasing	18 783 164	22 391 101	7 290 631
Fournisseurs divers	486 989	286 866	513 379
<b>Total</b>	<b>19 270 154</b>	<b>22 677 967</b>	<b>7 804 010</b>

**Note 11– Autres passifs courants :**

Le poste « Autres passifs courants » s'élève au 30 Juin 2016 à 3 589 328 DT et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015 (retraité en proforma)</b>	<b>30/06/2015 (publié)</b>	<b>31/12/2015</b>
Etat, impôts et taxes	330 467	341 219	341 219	295 407
CNSS à payer	109 429	116 372	116 372	193 294
Compte d'attente	84 048	68 047	68 047	89 775
Tantièmes à payer	3 333	3 333	3 333	3 333
Dividendes à payer	1 750 193	193	193	193
Assurance Groupe	1 851	1 140	1 140	1 144
Impôts sur les bénéfices	412 398	16 093	174 174	580 751
Charges à payer	431 145	602 580	602 580	717 506
Opposition amicale BH	0	825	825	0
Provisions pour congés à payer	180 509	121 196	121 196	124 081
Provisions pour risques	163 956	163 956	163 956	163 956
Produit constatés d'avances	122 000	62 396	62 396	44 387
Actionnaires opération sur le capital	0	10 000 000	10 000 000	0
<b>Total</b>	<b>3 589 328</b>	<b>11 497 350</b>	<b>11 655 431</b>	<b>2 213 828</b>

(\*) : Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir notre 2.4).



**Note 12 – Capitaux propres :**

Le poste « Capitaux propres » s'élève au 30 Juin 2016 à 40 802 971 DT et se détaille comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>Capital social</u>	<u>Réserves Légales</u>	<u>Réserves pour réinvestissement</u>	<u>Prime liée au capital</u>	<u>Réserves statutaires</u>	<u>Réserves Fonds Social</u>	<u>Résultats Reportés</u>	<u>Modification Comptable</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Total</u>
<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>35 000 0000</b>	<b>996 412</b>	<b>3 179 047</b>	<b>0</b>	<b>304 492</b>	<b>117 092</b>	<b>413 312</b>	<b>176 208</b>	<b>1 451 423</b>	<b>41 637 987</b>
Modifications Comptables			-338 000				514 208	-176 208		0
<b>Solde retraité au 31/12/2015</b>	<b>35 000 0000</b>	<b>996 412</b>	<b>2 841 047</b>	<b>0</b>	<b>304 492</b>	<b>117 092</b>	<b>927 520</b>	<b>-</b>	<b>1 451 423</b>	<b>41 637 987</b>
Affectation du résultat		118 947	300 000			60 000	972 476	-	-1 451 423	0
Dividendes							- 1750000			- 1750000
Crédits non remboursables et autres avantages en natures						-9930				-9930
Résultat du premier semestre 2016									924 914	924 914
<b>Solde au 30/06/2016</b>	<b>35 000 000</b>	<b>1 115 359</b>	<b>3 141 047</b>	<b>0</b>	<b>304 492</b>	<b>167 162</b>	<b>149 997</b>	<b>0</b>	<b>924 914</b>	<b>40 802 971</b>

**Note 13 – Produits nets de leasing :**

Les revenus nets de leasing s'élèvent au 30 Juin 2016 à 5 716 326 DT et s'analysent comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
<u>Loyers leasing</u>	11 146 752	9 217 784	19 910 647
<u>Dotation aux amortissements des immobilisations</u>	-941	-1 296	-2 110
<b><u>Intérêts sur loyers leasing</u></b>	<b>11 145 811</b>	<b>9 216 487</b>	<b>19 908 537</b>
- Dotation marge	-373 162	-326 198	-429 212
- Reprise marge	285 334	143 840	187 234
<b><u>Variations des marges réservées</u></b>	<b>-87 828</b>	<b>-182 357</b>	<b>-241 978</b>
<b><u>Autres produits d'exploitation</u></b>		<b>462 877</b>	<b>1 168 221</b>
- Intérêts de retard	528 502	298 650	720 740
- Services annexes	329 121	164 227	447 481
<b><u>Charges Financières nettes</u></b>	<b>6 302 083</b>	<b>-5 721 439</b>	<b>-12 062 711</b>
<b><u>Produit du portefeuille commercial et d'investissement</u></b>	<b>102 804</b>	<b>140 220</b>	<b>168 709</b>
<b><u>Produits nets de leasing</u></b>	<b>5 716 326</b>	<b>3 915 788</b>	<b>8 940 778</b>

**Note 13.1 – Charges financières nettes :**

Les charges financières s'élèvent au 30 Juin 2016 à D : 6 302 083 DT et se détaillent comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Intérêts sur billets de très SICAV BHO	271 675	310 289	637 773
Intérêts sur billets de très ASS SALIM	84 692	77 864	165 628
Intérêts sur billets de très TANIT LA POSTE	154 018	89 541	180 384
Intérêts sur emprunts - Al Baraka Bank	1 163 374	887 221	1 803 732
Intérêts sur billets de très TUNISIE SICAV	43 222	199 158	286 781
Intérêts sur billets de très ZITOUNA	531 627	527 599	1 063 120
Intérêts sur billets de très ATTI OBLI	169 868	85 526	206 747
Intérêts sur billets de très ATTI SICAR	149 573	5 576	93 782
Intérêts sur billets de très EQUIT FUND	0	10 297	11 032
Intérêts sur billets de très PRUD FUND	0	8 526	8 667
Intérêts sur billets de très SICAV PLUS	0	10 677	11 463
Intérêts sur billets de très SICAV ENTREP	2 160	9 430	51 850
Intérêts C.D Attijari Dynamique	17 682	0	0
Intérêts sur emprunts – BH	1 067 311	1 256 411	2 431 529
Intérêts sur emprunts – BIAT	68 471	119 196	214 827
Intérêts sur emprunts – BTE	301 297	212 358	559 884
Intérêts sur emprunts – AMEN BANK	447 554	455 064	901 816

Libellés	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Intérêts sur emprunts – QNB	104 224	58 607	107 444
Intérêts sur emprunts – ATTIJARI BANK	358 869	266 233	660 713
Intérêts sur emprunts – STB	265 736	164 556	471 393
Intérêts sur emprunts – ATB	175 546	77 093	200 685
Intérêts sur emprunts – BNA	180 669	0	49 541
Intérêts sur emprunts obligataires	718 597	838 055	1 690 000
Intérêts sur avance compte à terme	0	1 916	
Moins-value	12 500	6 102	
Pertes de changes	16 370		6 368
Agios débiteurs	22 996	70 047	240 458
<b>Total charges financières</b>	<b>6 328 031</b>	<b>5 747 341</b>	12 103 405
Agios créditeurs et intérêts des placements	25 682	21 937	36 584
Gain de change	266	3 965	4 110
<b>Total charges financières nettes</b>	<b>6 302 083</b>	<b>5 721 439</b>	<b>12 062 711</b>

#### **Note 14 – Charges de personnel :**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2016 à 1 312 301 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Salaires primes et compléments de salaires	845 158	736 186	1 552 128
Charges connexes aux salaires	175 018	220 277	431 071
Cotisations de sécurités sociales et Assurance groupe	232 324	239 327	543 345
Variation de la provision pour congés à payer	59 667	45 254	48 140
<b>Total</b>	<b>1 312 301</b>	<b>1 241 044</b>	<b>2 574 684</b>

#### **Note 15 – Dotations nettes (des Reprises) sur provisions pour créances douteuses :**

Le solde de ce poste s'élève, au 30 Juin 2016, à 1 501 831 DT. Il correspond à la dotation nette des provisions sur les encours et les impayés et s'analyse par classe de risque comme suit :

Libellés	Provisions au 31/12/2015	Dotations (Reprises) sur impayées	Dotations (Reprises) sur encours	Provisions additionnelle	Total des dotations ou des Reprises	Provisions au 30/06/2016
Classe A	0	0	0	0	0	0
Classe B 1	0	0	0	0	0	0
Classe B 2	292 154	710	5 926	0	6 637	298 791
Classe B 3	580 987	-2 139	-8 266	0	-10 405	570 582
Classe B 4	13 263 900	1 013 932	431 668	0	1 445 599	14 709 499
Provisions collectives	1 200 749	0	60 000	0	60 000	1 260 749
<b>Total</b>	<b>15 337 790</b>	<b>1 012 503</b>	<b>489 328</b>	<b>0</b>	<b>1 501 831</b>	<b>16 839 621</b>

**Note 16 – Dotation aux amortissements des immobilisations propres :**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2016 à 136 261 DT et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Logiciels	71 211	88 646	177 628
Constructions	6 320	3 704	6 320
A.A.I.	15 099	13 914	28 457
M.M.B.	7 212	6 818	16 715
M. Informatiques	13 876	26 620	62 444
Autres matériels	1 836	1 295	4 156
Matériels roulants	20 706	20 007	47 236
<b>Total</b>	<b>136 261</b>	<b>161 003</b>	<b>342 957</b>

**Note 17 – Autres charges d'exploitation :**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2016 à 1 448 918 DT et se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Achats de matières et fournitures	104 517	83 073	202 610
<b>Total des achats</b>	<b>104 517</b>	<b>83 073</b>	<b>202 610</b>
Charges locatives	155 623	129 112	275 494
Entretiens et réparations	205 295	89 369	154 024
Primes d'assurances	23937	26 237	106 182
<b>Total des services extérieurs</b>	<b>384 855</b>	<b>244 719</b>	<b>535 701</b>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	124 665	74 066	212 474
Publicités, publications, relations publiques	228 515	62 490	152 737
Déplacements, missions et réceptions	50 872	34 523	92 236
Frais postaux et de télécommunications	76 564	83 398	138 443
Formation	36 034	0	0
Services bancaires	1 982	14 069	39 244
Divers services extérieurs	23 036	17 433	48 690
<b>Total des autres services extérieurs</b>	<b>541 668</b>	<b>285 979</b>	<b>683 824</b>
Jetons de présence	52 031	50 625	80 625
Rémunération des membres de comité d'audit, de risque et de crédit	5 625	0	21 063
Autres charges diverses	-	58 737	81 650
<b>Total des charges diverses</b>	<b>128 522</b>	<b>109 362</b>	<b>183 338</b>
Impôts et taxes sur rémunération	9 428	8 436	44 828
TCL	22 735	23 643	50 622
Droits d'enregistrement et de timbres	27 662	29 741	77 834
Autres impôts et taxes	0	21 563	41 742
<b>Total des impôts et taxes</b>	<b>59 825</b>	<b>83 384</b>	<b>215 026</b>
<b>Résorption des autres actifs</b>	<b>70 866</b>	<b>13 276</b>	<b>69775</b>

Commission / C A	182 371	138 630	208 491
Commission SIFIB (*)	11 501	18 001	23 002
BVMT bourse de Tunis (*)	4 500	3 001	9 012
Commissions de gestion SIMSICAR (*)	20 000	0	41 881
Autres commissions (*)	23 999	11 125	11 125
<b>Total des commissions</b>	<b>242 371</b>	<b>170 756</b>	<b>293 510</b>
<b>Total</b>	<b>1 448 918</b>	<b>990 550</b>	<b>2 183 785</b>

### **Note 18 – Autres gains ordinaires :**

Le solde du poste « Autres gains ordinaires » s'élève au 30 Juin 2016 à 22 604 DT. Il est constitué principalement des profits résultant des cessions de matériels récupérés.

## **SOCIETE « MODERN LEASING »**

### **AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2016**

#### **Introduction :**

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 30 Avril 2015, et en application de l'article 21 bis nouveau de la Loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la Loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la société Modern Leasing arrêtés au 30 juin 2016. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 260 710 862 DT et un bénéfice net de la période s'élevant à 924 914 DT.

2. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises et en respect des normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements, objet de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

#### **Etendue de l'examen limité**

3. Nous avons conduit notre examen limité en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires en accord avec les normes d'audit généralement admises relatives aux missions d'examen limité. Ces normes exigent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la société. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## **Conclusion des travaux**

4. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « MODERN LEASING » au 30 Juin 2016 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **Paragraphe d'observation**

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

La société Modern LEASING a reçu en date du 21 mars 2016 une notification pour contrôle fiscal approfondi qui a débuté le 28 avril 2016 et porte sur la vérification du report de taxe sur la valeur ajoutée pour les exercices 2014 et 2015 et sur les autres impôts, droits et taxes (impôts sur les sociétés, TFP, contribution au FOPROLOS, Retenue à la source, contribution conjoncturelle exceptionnelle, Redevance au profit de la caisse de compensation, et la TCL) au titre des exercices 2012, 2013 et 2014 .

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question

Tunis, le 19 septembre 2016

**P/ CMA**

**Mohamed AMMAR**

**P/ JSCONSULTING**

**Sana JAMOSSI DERBEL**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**CITIBANK N.A**  
**Branche onshore**

Siège social : 55, Avenue Yughurta -1002 Tunis-

La Citibank NA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Abderrahmen FENDRI.

**BILAN**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	Notes	31.12.2015	31.12.2014
<b>ACTIF</b>			
AC1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	V.1	54.733	102.146
AC2: Créances sur les établissements bancaires et financiers	V.2	217.886	236.147
AC3: Créances sur la clientèle	V.3	85.969	87.794
AC5: Portefeuille d'investissement	V.4	25	25
AC4: Portefeuille titres commercial	V.5	57.269	0
AC6: Valeurs immobilisées	V.6	138	144
AC7: Autres actifs	V.7	11.997	13.025
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>428.018</b>	<b>439.281</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1: Banque Centrale, CCP2	VI.1	1.830	14.371
PA2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	VI.2	7.966	58.989
PA3: Dépôts et avoirs de la clientèle	VI.3	371.249	322.104
PA5: Autres passifs	VI.4	15.054	12.483
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>396.100</b>	<b>407.947</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP1: Capital		25.000	25.000
CP6: Résultat de l'exercice		6.918	6.334
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	VII	<b>31.918</b>	<b>31.334</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>428.018</b>	<b>439.281</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
HB1: Cautions, avals et autres garanties données	<i>IX.1</i>	10.123	9.048
HB2: Crédits documentaires	<i>IX.2</i>	23.400	24.196
<b>TOTAL PASSIF EVENTUEL</b>		<b>33.523</b>	<b>33.244</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
HB4: Engagements de financement donnés	<i>IX.3</i>	66.406	58.210
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>66.406</b>	<b>58.210</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
HB7: Garanties reçues	<i>IX.4</i>	213.944	206.406
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>213.944</b>	<b>206.406</b>



**ETAT DE RESULTAT**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
PR1: Intérêts et revenus assimilés		11.867	13.351
PR2: Commissions (en produits)		1.390	1.701
PR3: Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations Assimilées		12.778	9.981
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<i>X.1</i>	<b>26.035</b>	<b>25.033</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
CH1: Intérêts encourus et charges Assimilées		4.389	6.138
CH2 : Commissions encourus		103	0
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<i>X.2</i>	<b>4.492</b>	<b>6.138</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>21.543</b>	<b>18.895</b>
PR5/ CH4: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<i>X.3</i>	(1.293)	(610)
PR7: Autres produits d'exploitation		0	0
CH6: Frais de personnel	<i>X.4</i>	(4.742)	(4.272)
CH7: Charges générales d'exploitation	<i>X.5</i>	(3.987)	(3.398)
CH8: Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(30)	(29)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>11.491</b>	<b>10.586</b>
PR8\CH 9: Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		(10)	11
CH11: Impôt sur les bénéfices		4.583	4.241
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>6.918</b>	<b>6.334</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>6.918</b>	<b>6.334</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors produits du portefeuille d'investissement)		23.564	24.992
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(4.317)	(6.370)
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		798	(5.090)
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-	(24.620)
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle		51.719	(35.879)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(3.806)	(3.637)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(1.879)	(5.411)
Titres de transaction		(55.152)	
Impôt sur les bénéfices		(5.193)	(4.239)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX (/PROVENANT DES) ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<i>XI</i>	<b>5.734</b>	<b>(60.254)</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition/Cession sur immobilisation		(99)	(107)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<i>XI</i>	<b>(99)</b>	<b>(107)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes versés		(6.334)	(4.194)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<i>XI</i>	<b>(6.334)</b>	<b>(4.194)</b>
Incidence des variations des taux de change		(10)	0
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(709)	(64.555)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		268.302	332.857
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<i>XI</i>	<b>267.593</b>	<b>268.302</b>

**NOTE I: FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :**

## **Vérification fiscale approfondie :**

Courant l'exercice 2015, la Citibank N.A Tunis Branche Onshore a subit une vérification fiscale approfondie ayant couvert les exercices 2011, 2012 et 2013 et s'est déroulée du 06 février au 30 septembre 2015 (vérification fiscale N°2015/3988 du 1er octobre 2015).

Les résultats de la vérification fiscale approfondie ont été notifiés à la banque le 1er octobre 2015 et ce pour un montant de 40 084,303 dinar en principal et pénalités de retard. Ce montant est totalement provisionné sur la situation comptable de l'exercice 2015.

## **NOTE II: RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :**

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis branche Onshore sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

## **NOTE III: BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :**

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2015 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion des opérations en devises.

### **III.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:**

#### **III.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:**

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2015 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.

Par conséquent, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2015. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2015 font partie intégrante de ce résultat.

#### **III.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES:**

En vertu des dispositions de la norme comptable tunisienne n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux créances douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de rattachement en tant qu'agios réservés.

## **III.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:**

### **III.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:**

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues ainsi que les autres charges engagées par la banque qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2015 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.

Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation.

En revanche, les charges qui ont été décaissées à la date du 31 décembre 2014 mais qui se rapportent à l'exercice 2015 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2015.

### **III.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES:**

Les charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche Onshore et la branche Offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche Offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2015 sont les suivants :

- 53% pour la branche Onshore;
- 47% pour la branche Offshore.

## **III.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES:**

### **III.3.1 PROVISIONS INDIVIDUELLES**

En vertu des dispositions de la norme comptable n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, la circulaire aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par la circulaire aux banques n° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire aux banques n°2012-02 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien des entreprises économiques ainsi que les circulaires n°2012-09 et n°2012-20 relatives à la division, couverture des risques et suivi des engagements et la circulaire n°2013-21 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, nous avons procédé à une évaluation de l'ensemble des créances détenues par la banque en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au cours de l'exercice en cours et des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.

Ladite évaluation a été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 notamment :

- Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie ;Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n° 2013-21, les banques doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans; et
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est à noter qu'en application des dispositions de cette circulaire, il n'y a pas lieu de constater de provisions additionnelles car toutes les relations classées sont provisionnées à 100%.

### **III.3.2 PROVISIONS COLLECTIVES**

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°2012-20 du 6 décembre 2012 et relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Cette provision est à calculer soit en recourant à la méthodologie référentielle édictée par la BCT soit en s'appuyant sur une méthodologie propre à la Banque dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. Le relèvement ou l'abaissement du montant de ces provisions collectives doit être justifié par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

Aucune nouvelle relation n'a été classée par la Banque durant les 5 derniers exercices, le taux de migration est nul. De ce fait, la Banque a jugé opportun de ne pas constituer de provisions collectives.

### **III.4 REGLES D'EVALUATION DES TITRES :**

Par référence à la norme comptable sectorielle n° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre banque (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché et les titres de participation à la valeur d'usage.

### **III.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN DEVISES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :**

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle n° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2015.

Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

### **NOTE IV: PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers sont établis en monnaie locale soit le «Dinar Tunisien». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de Dinars Tunisiens.

### **NOTE V: NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :**

L'actif du bilan se détaille comme suit :

#### **V.1 AC1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT:**

Ce poste a connu une diminution en valeur de l'ordre de 47.413 mD au 31 décembre 2015 par rapport au 31 décembre 2014 soit -46%.

Cette Baisse est due essentiellement à la diminution de nos avoirs auprès de la BCT de 47.012 mD.  
 Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>
Caisse en Dinars	525	377
Caisse en Devises	4	9
Comptes ordinaires BCT (Dinars et devises)	54.204	101.216
Chèques Postaux	0	528
Intérêts à recevoir	0	17
<b><u>Total</u></b>	<b><u>54.733</u></b>	<b><u>102.146</u></b>

## V.2 AC2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:

Ces créances ont connu au 31 décembre 2015 une diminution de 18.261 mD par rapport à fin 2014, soit une baisse de -8%.

Ceci est dû principalement à la hausse des créances sur les établissements bancaires et financiers de 95 750 mD et à la diminution des placements en Dinars chez la Banque centrale de 117.000 mD.

	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>
Banque Centrale de Tunisie (placements en Dinars)	11.000	128.000
Placements en Dinars	128.007	91.055
Banques non-résidentes	19.488	-
Organismes Financiers	58.750	17.000
Créances rattachées	641	92
<b><u>Total</u></b>	<b><u>217.886</u></b>	<b><u>236.147</u></b>

L'augmentation des créances sur les établissements bancaires correspondants est détaillée comme suit :

- Augmentation des avoirs auprès des banques non résidentes de 19.488 mD.
- Augmentation des prêts au jour au jour et à terme aux banques de dépôts en Dinars de 36.952 mD.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (Hors Créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2015 est comme suit :

	<u>Jusqu'à</u>	<u>3 mois à</u>	<u>1 an à 5</u>	<u>Plus de</u>	<u>Total</u>
	<u>3 mois</u>	<u>1 an</u>	<u>ans</u>	<u>5 ans</u>	
Avoirs en Devises chez Correspondants étrangers	19.488	0	0	0	19.488
Prêts au jour au jour et à terme à la BCT	11.000	0	0	0	11.000
Prêts au jour au jour et à terme en Dinars aux banques	128.007	0	0	0	128.007
Prêts aux organismes financiers spécialisés	35.700	23.050	0	0	58.750
Créances rattachées	532	109	0	0	641
<b><u>Total</u></b>	<b><u>194.726</u></b>	<b><u>23.150</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>217.886</u></b>

Les Créances rattachées sont détaillées comme suit au 31 Décembre 2015 :

	<u>31.12.2015</u> <u>en mD</u>	<u>31.12.2014</u> <u>en mD</u>
Créances rattachées sur prêts sur marche monétaire	16	11
Créances rattachées sur Prêts aux organismes financiers spécialisés	625	81
	<b><u>641</u></b>	<b><u>92</u></b>

### V3. AC3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE :

Cette rubrique de l'actif est défalquée en cinq catégories à savoir ;

- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits à la clientèle ;
- Créances douteuses ;
- Créances rattachées ; et
- Provisions sur les créances douteuses

	<u>31.12.2015</u> <u>en mD</u>	<u>31.12.2014</u> <u>en mD</u>
Comptes courants débiteurs	28.344	20.649
Crédits à la clientèle	57.435	66.782
Créances douteuses	1.719	1.734
Créances rattachées	191	363
Provision	(1.719)	(1.734)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>85.969</u></b>	<b><u>87.794</u></b>

Les créances sur la clientèle ont enregistré une diminution de 1.824 mD par rapport à fin 2014, soit une baisse de l'ordre de 2%.

Cette variation est expliquée par :

- La hausse des comptes débiteurs de la clientèle de 7.695 mD soit 37% ;
- La baisse des crédits à la clientèle de 9.347 mD soit -14% ;
- La baisse des créances douteuses et des provisions correspondantes de 15 mD suite à leur radiation ; et
- La baisse des créances rattachées de 172 mD.

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente au 31 Décembre 2015 comme suit :

	<u>Jusqu'à 3</u> <u>mois</u>	<u>3 mois à</u> <u>1 an</u>	<u>1 an à 5</u> <u>ans</u>	<u>Plus de 5</u> <u>ans</u>	<u>Total</u>
Comptes courants débiteurs	28.344	0	0	0	28.344
Concours courants débiteurs à la clientèle	51.885	5.550	0	0	57.435
Créances rattachées	153	38	0	0	191
<b><u>Total</u></b>	<b><u>80.381</u></b>	<b><u>5.588</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>85.969</u></b>

A la date d'arrêté des comptes, le volume des créances classées s'élève à 1.719 mD soit une baisse de 15 mD par rapport au 31 décembre 2014 suite à la radiation des créances douteuses et litigieuses pour le même montant. Les provisions ont été constituées conformément aux règles prudentielles

énoncées par la norme comptable sectorielle n° 24 traitant des engagements et la circulaire BCT n° 91-24.

Il faut signaler que les couvertures des créances classées constituées à la date du 31 décembre 2015 totalisent la somme de 1.719 mD.

#### **V.4 AC4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL:**

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de trésor assimilables.

Le solde du portefeuille titre commercial au 31 Décembre 2015 est de 55.269 mD

Il est ventilé comme suit :

	<u>31.12.2015</u> <u>en mD</u>	<u>31.12.2014</u> <u>en mD</u>
Titre de Placement	55.000	0
Décote	(81)	0
Créances rattachées	2.350	0
	<u>55.269</u>	<u>0</u>

#### **V.5 AC5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT:**

Le portefeuille d'investissement de la Citibank Onshore est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour le montant de 25 mD représentant 368 actions totalement libérées et des titres de participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30 mD et 73 mD totalement provisionnés.

#### **V.6 AC6 – VALEURS IMMOBILISEES:**

Les valeurs nettes immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2014 une diminution en volume de l'ordre de 6 mD par rapport à l'exercice 2014, soit une hausse de 4%. Cette rubrique est détaillée comme suit:

	<u>31.12.2015</u> <u>en mD</u>	<u>31.12.2014</u> <u>en mD</u>
<b>Valeurs brutes en début d'exercice</b>	<b>755</b>	<b>695</b>
Acquisitions	24	107
Cessions	36	47
<b>Valeurs brutes en fin de période</b>	<b>743</b>	<b>755</b>
Amortissements cumulés	605	611
<b>Valeurs nettes en fin de période</b>	<b>138</b>	<b>144</b>

- La valeur brute des immobilisations a connu une baisse de 12 mD et qui est passée de 755 mD à fin décembre 2014 à 743 mD à fin décembre 2015.
- Les amortissements cumulés ont enregistré une baisse de 6 mD par rapport au 31 décembre 2014.

Les Mouvements de L'exercice se résument comme suit :



Rubrique	Valeur brute fin 2014	Achats en 2015	Sorties en 2015	Valeur brute à fin 2015	Amts cumulés fin 2014	Dotation 2015	Amts immo en sorties	Amts cumulés fin 2015	VCN à fin 2015
Immobilisations Incorporelles	153	0	3	150	144	0	3	141	9
Terrain	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Construction	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installations et Aménagements	16	0	0	16	11	0	0	11	5
Matériel de transport	128	0	22	106	46	8	22	33	73
Matériel et mobilier	458	24	11	471	410	22	11	421	48
<b>Total</b>	<b>755</b>	<b>24</b>	<b>36</b>	<b>743</b>	<b>611</b>	<b>30</b>	<b>36</b>	<b>605</b>	<b>138</b>

#### **V.7 AC7 – AUTRES ACTIFS:**

Le total de ce poste est passé de 13.025 mD au 31 décembre 2014 à 11.998 mD au 31 décembre 2015, enregistrant ainsi une baisse de 1.028 mD, soit -8%. Cette diminution provient principalement de :

- La baisse de l'encours des valeurs en compensation au 31 décembre 2015 de 2.613 mD ;M
- La baisse des plus-values de réévaluation des engagements hors bilan liés aux opérations de 12 mD ;
- La hausse des acomptes provisionnels 952 mD .
- La hausse des charges constatées d'avance de 68 mD ; et
- La hausse de l'encours des prêts accordés au personnel de 201 mD ; et
- La hausse des dépôts et cautionnements et des autres actifs respectivement de 265 mD et 111 Md.

#### **NOTE VI: NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN:**

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes:

##### **VI.1 PA1 – BANQUE CENTRALE ET CCP:**

Ce poste a connu une baisse en valeur de l'ordre de 12.541 mD à la date d'arrêté des états financiers par rapport au 31 décembre 2015 soit -87%. Cette variation correspond principalement à une diminution de nos comptes auprès de la BCT de 13 691 mD.

##### **VI.2\_ PA2 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:**

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2015 une baisse de l'ordre de 51.022 mD par rapport à l'exercice précédent, soit une diminution de 86%. Cette diminution provient de l'effet compensé :

- De la baisse des dépôts des établissements bancaires de 51.657 mD soit 87% ;
- De la hausse des dépôts des organismes financiers 635 mD soit +1% ;

La baisse des dépôts et avoirs des établissements bancaires d'un montant de 51.657 mD est due essentiellement à:

- La diminution des avoirs des correspondants non-résidents de 51.490 mD ; et
- La diminution des avoirs des correspondants résidents de 167 mD.

### VI.3 PA3 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2015 une augmentation de l'ordre de 49.144 mD par rapport à l'exercice précédent soit une hausse de l'ordre de 15%. Cette variation est détaillée comme suit :

	<u>31.12.2015</u> <u>en mD</u>	<u>31.12.2014</u> <u>en mD</u>	<u>Variation</u> <u>en mD</u>	<u>Variation</u> <u>en %</u>
Comptes à vue	301.053	283.334	17.719	6%
Comptes à échéances	20.000	6.000	14.000	233%
Certificats de dépôts	20.000	-	20.000	1000%
Autres dépôts et avoirs	29.957	32.765	-2.808	-9%
Dettes rattachées	238	5	233	4660%
<b><u>Dépôts et avoirs de la clientèle</u></b>	<b><u>371.248</u></b>	<b><u>322.104</u></b>	<b><u>49.144</u></b>	<b><u>15%</u></b>

Les comptes à échéances concernent des contrats de comptes à terme pour 20.000 mD.

La ventilation des dépôts clientèle par maturité se présente comme suit :

	<u>Jusqu'à 3</u> <u>mois</u>	<u>3 mois à 1</u> <u>an</u>	<u>1 an à 5</u> <u>ans</u>	<u>Plus de 5</u> <u>ans</u>	<u>Total</u>
Comptes à vue	301.053	0	0	0	301.053
Comptes à échéance	0	20.000	0	0	20.000
Certificats de dépôts	20.000	0	0	0	20.000
Autres dépôts et avoirs	29.957	0	0	0	29.957
Dettes rattachées	33	205	0	0	238
<b><u>Total</u></b>	<b><u>351.043</u></b>	<b><u>20.205</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>371.248</u></b>

### VI.4 PA5 – AUTRES PASSIFS :

Le total de ce poste est passé de 12.483 mD au 31 décembre 2014 à 15.056 mD au 31 décembre 2015 enregistrant ainsi une hausse de 2.573 mD, soit 21%. Cette variation provient principalement des effets compensés suivants:

- La hausse des comptes d'attente, de régularisation et d'autres passifs de 2.211 mD (Il s'agit essentiellement de la hausse des virements ordonnés et des chèques émis avant la date de clôture et présentés à la compensation pour 782 mD et la hausse des charges à payer pour 1.556 mD) ;
- La hausse du passif d'impôt de 362 mD.

### **NOTE VII: NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES:**

Le total des capitaux propres a enregistré une augmentation de 584 mD et qui est due à l'affectation (transfert au siège) du résultat de l'exercice 2014 pour le montant de 6.334 mD et au résultat dégagé au titre de l'exercice 2015 de 6.918 mD.

**NOTE VIII: NOTE SUR LE PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT:**

En application des dispositions de la norme comptable sectorielle bancaire n°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la banque pour le compte des tiers en vue d'être encaissés s'élève à 540.008 mD au 31 décembre 2015 contre 629.351 mD au 31 décembre 2014.

Ces effets à l'encaissement se détaillent à la clôture de l'exercice 2015 comme suit:

	<b><u>31.12.2015</u></b>
	<b><u>en mD</u></b>
TUNISIE LEASING	23.632
ARAB TUNISIAN LEASE	355.689
HANNIBAL LEASE	160.431
UBCI LEASING	82
TUNISIE FACTORING	174
<b>TOTAL</b>	<b><u>540.008</u></b>

**NOTE IX: NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :**

**IX.1 HB1 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES  
DONNEES :**

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle et est détaillé comme suit :

- Cautions pour marchés 8.018 mD ; et
- Cautions diverses 2.105 mD.

**IX.2 HB2 – CREDITS DOCUMENTAIRES :**

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 23.400 mD.

**IX.3 HB4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT  
DONNES :**

Les engagements de financements donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élève au 31 décembre 2014 à 66.406 mD.

**IX.4 HB7 – GARANTIES RECUES :**

Le volume de ces garanties est passé de 206.406 mD au 31 décembre 2014 à 213.944 mD à la date de clôture de l'exercice 2015 réalisant ainsi une hausse de 7.538 soit 4% mD. Il s'agit des garanties reçues auprès de Citibank Bahrain.

**NOTE X:     NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**

**X.1   PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Les produits d'exploitation bancaire sont passés de 25.033 mD à 26.035 mD entre 2014 et 2015 enregistrant ainsi une hausse de 1.002 mD ou 4%.

Cette hausse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- La diminution des intérêts et revenus assimilés de 1.484 mD due essentiellement à L'effet compensé de:

- o La diminution des intérêts relatifs aux opérations avec les établissements bancaires et financiers de 2.975 mD ;
- o La hausse des intérêts relatifs aux opérations avec la clientèle de 711 mD ; et
- o L'augmentation des autres intérêts et revenus assimilés de 779 mD due à l'augmentation des revenus sur les opérations avec la banque centrale.

- La diminution des commissions (en produits) de 311 mD soit -18%. Cette diminution est ventilée comme suit :

	<u>31.12.2015</u> <u>en mD</u>	<u>31.12.2014</u> <u>en mD</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
Opérations liées aux moyens de paiement	625	692	(67)	(10)%
Opérations de change et de commerce extérieur	568	929	(361)	(39)%
Autres commissions	197	80	117	146%
<b>Total</b>	<b><u>1.390</u></b>	<b><u>1.701</u></b>	<b><u>(311)</u></b>	<b><u>(18)%</u></b>

- L'augmentation enregistrée au niveau des gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières de 2.797 mD soit de +28% entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015. Cette section se constitue comme suit :

	<u>31.12.2015</u> <u>en mD</u>	<u>31.12.2014</u> <u>en mD</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
Gains nets sur opérations de change	9.551	9.981	(430)	(4)%
Gains nets sur titres de placement	3.051	0	3.051	100%
Reprise sur décote - titres de placement	176	0	176	100%
<b>Total</b>	<b><u>12.778</u></b>	<b><u>9.981</u></b>	<b><u>2.797</u></b>	<b><u>28%</u></b>

**X.2   CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE:**

La valeur de cette rubrique a connu en 2015 une baisse de 1.647 mD ou -28% en passant de 6.138 mD à fin 2014 à 4.491 mD à fin 2015.

Cette baisse provient essentiellement de l'effet compensé des variations suivantes :

- La baisse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers de 1.539 mD ; et
- La baisse des charges sur les dépôts la clientèle de la banque de 245 mD.
- L'augmentation des commissions encourues de 137 mD.

**X.3 PR5/CH4 – SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF:**

Le solde de cette rubrique est ventilé comme suit :

	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	<b>en mD</b>	<b>en mD</b>
Dotations aux provisions nettes	1.293	(610)
Autres pertes	0	0
<b>Total</b>	<b>1.293</b>	<b>(610)</b>

Le solde de 2015 reflète la constatation des provisions pour risques et charges pour l'exercice 2015.

**X.4 CH6 – FRAIS DE PERSONNEL :**

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 4.742 mD et est détaillé comme suit :

- Rémunération du personnel pour 3.676 mD;
- Charges sociales pour 820 mD ; et
- Autres charges liées au personnel pour 246 mD.

**X.5 CH7 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION:**

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 3.987 mD. Cette rubrique est détaillée comme suit :

- Frais d'exploitation non bancaires pour 2.174 mD ; et
- Autres charges générales d'exploitation pour 1.813 mD.

**NOTE XI: NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la banque a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 268.302 mD au 31 décembre 2014 à 267.593 mD au 31 décembre 2015. Cette variation est imputable aux flux négatifs de trésorerie provenant des activités d'exploitation à concurrence de +5.734mD, aux flux négatifs de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de -99 mD et aux flux négatifs affectés aux activités de financement à hauteur de – 6.334 mD.

Au 31 décembre 2015, les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit:

	<b>31.12.2015 en mD</b>	<b>31.12.2014 en mD</b>	<b>Variation en mD</b>
<b><i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i></b>	<b>54.732</b>	<b>102.130</b>	<b>(47.397)</b>
Caisse	529	386	143
Comptes ordinaires de la BCT débiteurs	54.204	101.216	(47.012)
CCP	0	528	(528)
<b><i>Etablissements bancaires-Actif</i></b>	<b>217.245</b>	<b>236.055</b>	<b>(18.902)</b>
Correspondants débiteurs	147.495	219.067	(71.572)
Placements	11.000	0	11.000
Organismes financiers spécialisées	58.750	17.080	41.670
<b>Liquidités et équivalents de liquidités -Actif (a)</b>	<b>271.978</b>	<b>338.185</b>	<b>(66.207)</b>
<b><i>Banque Centrale, CCP</i></b>	<b>543</b>	<b>14.371</b>	<b>(13.828)</b>
Comptes ordinaires de la BCT créditeurs	543	14.371	(13.828)
<b><i>Etablissements bancaires -Passif</i></b>	<b>3.842</b>	<b>55.512</b>	<b>(51.670)</b>
Correspondants créditeurs	3.842	55.512	(51.670)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités -Passif (b)</b>	<b>4.385</b>	<b>69.883</b>	<b>(65.498)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités (a)-(b)</b>	<b>267.593</b>	<b>268.302</b>	<b>(709)</b>

**NOTE XII: INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :**

Les opérations d'emprunt de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE, qui ont engendré en 2015 des charges pour un montant global de 101 mD, ont été réalisées essentiellement la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE.

Les soldes des comptes de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE avec se présentent au 31 décembre 2015 comme suit :

- Comptes ordinaires débiteurs BRANCHE OFFSHORE : 15 793 mD ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK CASABLANCA: 1 mD ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK ALGERIA : 145 mD.

### Autres opérations

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2015 sont les suivants :

- 53 % pour la branche onshore;
- 47 % pour la branche offshore.

Le total des charges communes s'élève au titre de l'exercice 2014 à 5.782 mD.

Le volume des garanties ajustées reçues auprès de Citibank Bahrain à 213.944 mD à la date de clôture de l'exercice 2015.

### **NOTE XI: EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :**

#### **Contrôle social en cours :**

La Citibank N.A Tunis Branche Onshore a fait l'objet, au cours de l'exercice 2013, d'un contrôle social couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Par courrier daté du 1<sup>er</sup> août 2013, la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a notifié à la banque le montant des cotisations complémentaires à payer au titre des indemnités de départ servies aux employés licenciés soit un montant de 252 mD. La banque a réfuté le chef de redressement invoqué par la caisse nationale de sécurité sociale au niveau de sa réponse datée du 5 août 2013.

Par courrier daté du 15 août 2013, la caisse nationale de sécurité sociale a notifié à la banque que sa position n'est pas fondée et l'a invitée à procéder à la régularisation de sa situation dans les plus brefs délais.

La banque a provisionné le montant du risque notifié. Néanmoins, elle n'a pas procédé au paiement de ces cotisations et a intenté un recours judiciaire à l'encontre de cette décision. Aucun jugement n'a été rendu courant 2015 à ce titre.

#### **Contrôle fiscal préliminaire en cours :**

Par un courrier daté du 6 février 2014, la Citibank N.A Tunis Branche Onshore a été informée des résultats de la vérification préliminaire dont elle a fait l'objet et ayant porté sur les exercices 2010 et 2011. Le chef de redressement invoqué est la non refacturation par la Citibank N.A Tunis Branche Onshore à la Citibank N.A Tunis Branche Offshore de la TVA au taux de 18% au titre de la mise à disposition de personnel. Le montant des impôts et des pénalités de retard complémentaires à payer s'élève à 1.931 mD.

La banque a réfuté le chef de redressement invoqué par l'administration au niveau de sa réponse datée du 26 mars 2014.

La banque a provisionné le montant du risque et a intenté un recours judiciaire pour contester ce redressement. Aucun jugement n'a été rendu courant 2015 à ce titre.

#### **Vérification fiscale approfondie :**

Courant l'exercice 2015, la Citibank N.A Tunis Branche Onshore a subi une vérification fiscale approfondie ayant couvert les exercices 2011, 2012 et 2013 et s'est déroulée du 06 février au 30 septembre 2015 (vérification fiscale N°2015/3988 du 1<sup>er</sup> octobre 2015).

Les résultats de la vérification fiscale approfondie ont été notifiés à la banque le 1<sup>er</sup> octobre 2015 et ce pour un montant de 40 084,303 dinar en principal et pénalités de retard. Ce montant est totalement provisionné sur la situation comptable de l'exercice 2015.

## ***Rapport d'audit sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2015***

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### ***Rapport sur les états financiers***

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### ***Responsabilité de la direction pour les états financiers***

Ces états financiers, établis en dinars tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 31.918 mDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 6.918 mDT. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables Tunisiennes.



## **Rapport sur les vérifications spécifiques**

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément à l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion d'audit sur les états financiers.

Tunis, le 20 juillet 2016

Conseil Audit Formation

Abderahmen FENDRI

F.M.B.Z KPMG Tunisie

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI